

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

Notre dossier

LA GRANDE MISÈRE DES HÔPITAUX

par
le docteur
Jean-Pierre DICKÈS
Michel FROMENTOUX
Pierre LAFARGE
Yves LENORMAND
Entretien avec le docteur
André CHARLES
(pages 7 à 10)

L'ESSENTIEL

Page 2

MONARCHIE

– Le duc de Vendôme
à Ouessant

par Pierre LAFARGE

– Le roi Siméon II à Paris

par Pierre PUJO

Pages 4 et 6

POLITIQUE FRANÇAISE

– C.P.E. : La crise du régime
par Henri LETIGRE

– ADIMAD : Pétard mouillé

par Aristide LEUCATE

– Les jeunes de banlieue
veulent travailler

par Ahmed
RACHID CHEKROUN

Pages 5 et 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– L'héritage

des royaumes africains

par Pierre-Frédéric DANJOU

– Irak, trois ans après

– Israël : la nouvelle donne

par Pascal NARI

Page 11

HISTOIRE

– L'Empire et la synagogue

par Michel FROMENTOUX

Page 12

ARTS-LETTRES- SPECTACLES

– Une remontée à l'essentiel

par Pierre LAFARGE

Page 13

RELIGION

– Témoins de Pâques

par Anne BERNET

Page 14

LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

– Réconcilier

autorité et libertés

par Grégoire DUBOST

Page 16

COMBAT DES IDÉES

– Par delà le Front national

par Pierre PUJO

La France livrée à l'anarchie

L'éditorial de Pierre PUJO (page 3)

Seillière : une leçon bien méritée

On a beaucoup évoqué – ouvertement ou par allusions – le “patriotisme économique” lors du sommet européen des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Bruxelles les 23 et 24 mars. Angela Merkel, la chancelière allemande, a exhorté ses collègues « à ne pas penser uniquement en termes nationaux » et à rechercher la formation de « champions européens » dans le secteur énergétique. Une allusion à la querelle franco-italienne suscitée par la fusion de Gaz de France avec Suez. En fait, dans cette affaire comme dans d'autres le “patriotisme économique” inspire les gouvernements européens qui se défendent en même temps

de recourir au protectionnisme. Et si le patriotisme économique était aujourd'hui l'autre nom du protectionnisme ? Ah, le fétichisme des mots !

Bourgeois cosmopolites

En tout cas, Jacques Chirac a eu un geste fort en quittant la salle le 23 mars avec ses deux ministres Philippe Douste-Blazy et Thierry Breton pour protester contre une intervention en anglais d'Ernest-Antoine Seillière es-qualité de patron des patrons européens. Pour se justifier, l'ancien président du M.E.D.E.F. a soutenu que l'anglais était la « langue de l'en-

treprise ». Il oubliait que le français est l'une des langues officielles de l'Union européenne et que, dans les réunions officielles, les Français se doivent de parler leur langue. Sinon, il sera vain de se plaindre ensuite de l'envahissement de l'anglais dans les organismes européens. Cela, il est vrai, ne gêne pas M. Seillière qui, dans son rapport, a dénoncé le « patriotisme économique ». M. Seillière fait partie de ces grands bourgeois qui, comme Valéry Giscard d'Estaing, se veulent cosmopolites et mettent leur snobisme à parler anglais. M. Chirac lui a donné une leçon méritée.

Il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'une foucade du président

de la République ou du premier acte d'une politique de défense de la francophonie. S'il était logique avec lui-même, M. Chirac prescrirait aux administrations françaises de renvoyer à Bruxelles les documents européens qui leur sont adressés en anglais sans leur traduction française. Le Front francophone international, dont le président en France est l'ambassadeur Albert Salon, le réclame depuis longtemps. Qu'attend M. Chirac pour lui donner satisfaction ?

À en croire la correspondante du *Figaro* à Bruxelles, Alexandre Bouilhet, le geste de M. Chirac quittant le Conseil européen a été sévèrement jugé dans la presse britannique (qui ne perd aucune occasion de débiter la France), dans les milieux diplomatiques européens et dans le monde des affaires. Il doit bien y avoir cependant des Européens qui refusent la tyrannie de l'anglais et voient dans la défense du français la garantie de la sauvegarde de leur propre langue. Mais de ceux-là le *Figaro* ne parle pas...

Jacques CÉPOY

Le point de vue de l'entreprise

■ Dans les controverses sur le C.P.E., on oublie le plus souvent de rappeler que si les employeurs embauchent du personnel c'est parce qu'ils ont du travail à leur proposer afin de faire prospérer leur entreprise. Si les affaires se développent, ils n'auront aucune raison de licencier les jeunes en question, à moins que ceux-ci ne donnent pas satisfaction ; ils souhaiteront garder les bons employés. Si les affaires périclitent, ils chercheront à diminuer leur personnel afin de maintenir l'équilibre de leur budget. Ils embaucheront d'autant plus facilement qu'ils pourront débaucher avec le minimum de contraintes. Prenons-y garde au moment où il est question de réviser le C.P.E. !

Les contestataires du C.P.E. entretiennent une image négative du patron dont les intérêts seraient toujours contraires à ceux des salariés. Image caricaturale et périmée le plus souvent, sauf dans les cas de sociétés multinationales.

On discute du C.P.E. par rapport aux conventions des salariés, comme si les titulaires de ces contrats devaient avoir un statut de fonctionnaires. Il serait bon de considérer aussi le point de vue de l'entreprise qui doit d'abord être prospère pour subsister et qui règle nécessairement ses embauches sur ses besoins.

A.F.

M 01093 - 2698 - F: 3,00 €



Le duc de Vendôme visite Ouessant



Les 18 et 19 mars derniers, le prince Jean de France, duc de Vendôme, s'est rendu sur l'île bretonne d'Ouessant. Guidé par le président de la Fédération royaliste de Bretagne, notre ami Henry Le Bal, le prince a rencontré les élus locaux, dont Jean-Yves Cozan, conseiller général d'Ouessant et député honoraire de Châteaulin. Le duc de Vendôme a pu également visiter les différents musées de l'île et assister à la messe dominicale.

P.L.

LE MONDE ET LA VILLE

Guy LETELLIER

● Nous avons appris avec peine la disparition de notre ami fidèle Guy LETELLIER, oblat de Saint Benoît, Croix de Guerre 1939-1945, Médaille militaire, décédé à Paris le 27 mars 2006, muni des sacrements de l'Église. Il était dans sa 99^e année.

Ses obsèques ont été célébrées dans la chapelle de l'École militaire le 30 mars par son fils, dom Joël Letellier, moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Wandrille. Les fidèles ont été invités à associer dans leurs prières la mémoire de son épouse née Odile de Cathelineau, décédée le 10 avril 1988.

Après l'homélie prononcée par le célébrant, qui a retracé la vie du défunt, de nombreux petits-neveux sont venus apporter leur témoignage. La dépouille de Guy Letellier a été ensuite transportée à Saint-Wandrille pour y être inhumée à côté de son épouse.

Guy Letellier s'était inscrit aux Lycéens d'Action française, puis aux Camelots du Roi et aux Étudiants d'Action française en 1926. Il fut le président des Étudiants d'Action française de l'École d'Agriculture de Ploermel de 1926 à 1928. Il fut alors en butte à de violentes pressions de la part de la direction de l'École après les sanctions vaticanes contre l'Action française mais trouva heureusement le soutien de certains membres du clergé.

En 1929, il s'engagea dans la cavalerie, fit la campagne de 1939-40 et demeura prisonnier en Allemagne jusqu'en 1945. Il mena une action de résistance à Berlin où il était interné. Il démissionna de l'Armée en 1945 en raison des reproches encourus pour sa fidélité au maréchal Pétain.

Il aida alors Georges Calzant à faire vivre l'Action française clandestine en participant à la préparation et à la diffusion des *Documents nationaux*. Il contribua ensuite au lancement d'*Aspects de la France* en 1947, ainsi qu'à la réorganisation des services de l'Action française et à la préparation des premiers banquets d'après-guerre.

La fidélité de Guy Letellier à l'Action française ne s'est jamais démentie. Il avait encore récemment renouvelé son abonnement au journal. Homme de conviction et d'énergie il est demeuré attaché jusqu'au dernier jour au double engagement de sa vie pour Dieu et le Roi.

Nous prions ses enfants, dont Joël Letellier et M^{lle} Brigitte Letellier d'agréer l'expression de notre profonde sympathie avec l'assurance de nos prières.

Robert LECOMPTE

● Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès le samedi 11 mars 2006 de notre vieil ami Robert LECOMPTE, dans sa 86^e année.

Il joignait à une vibrante foi chrétienne, qui s'épanouissait dans une grande dévotion mariale, un patriotisme inébranlable et un attachement indéfectible à l'Action française. Dans sa maison de Savigny-sur-Orge où se sont longtemps rencontrés les amis d'Action française de l'Essonne, il avait installé un atelier (*Modern-Copy*) de fabrication de brochures et de journaux. Il y publiait notamment de grands textes ou conférences pour notre mouvement, ainsi qu'un mensuel *Notre Avenir Français*, organe de l'Association corporative pour la propriété du métier, qu'il animait dans l'esprit d'un "corporatisme français moderne" et dans la ligne du marquis de La Tour du Pin et de la doctrine sociale de l'Église.

Les obsèques de Robert Lecompte ont été célébrées le jeudi 16 mars en l'église Sainte-Thérèse de Savigny-sur-Orge, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du même lieu. Monique Lainé, Michel Fromentoux et Jean Chollet représentaient l'Action française.

À ses enfants, M^{lle} Marie-José Lecompte, M^{me} Marie-Antoinette Tasky, M^{me} Marie-Louise Laitier, à ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, l'Action française présente, avec l'assurance de ses prières, ses très vives condoléances.

INFORMATION

● LES CERCLES LITTÉRAIRES DU ROSEAU D'OR. Jeudi 6 avril 2006, de 20 à 21 heures, conférence d'Alain LANAVÈRE : *Le sens religieux et occulte de la colline inspirée de Maurice Barrès*, au Parloir du Vieux Colombier, 9 rue du Vieux Colombier, Paris 6^e (Métro Saint-Sulpice). Entrée Libre.

PETITE ANNONCE

● VENDS divers ouvrages de Charles Maurras, dont éd. originales, éd. numérotées (*Le Prince des nuées*, *Anthinea*, *Devant l'Allemagne éternelle*, *L'Allée des Philosophes*, etc.) LISTE SUR DEMANDE avec prix. Courriel : lizolvan.jcb@wanadoo.fr Téléphone : 06 81 31 78 68.

MONARCHIE

Siméon II à Paris

Ce 22 mars, le roi Siméon II, ancien Premier ministre de Bulgarie, devait prononcer une conférence sur *la Bulgarie terre d'Europe* dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les dégâts des voyous au Quartier Latin l'ont contraint à trouver refuge dans la salle des Actes de l'Institut catholique.

Devant quelque deux cent cinquante personnes, dont l'ambassadrice de Bulgarie, Siméon II a rappelé tout ce qui lie la Bulgarie à la France. Au XIX^e siècle, Louis Leger (grand-père de notre ami François Leger), professeur au Collège de France, consacra de nombreux travaux à la Bulgarie. Victor Hugo et Alphonse de Lamartine ont chanté la Bulgarie dans leurs vers. Lui-même, arrière-petit-fils du roi Louis-Philippe (dont la fille Clémentine épousa le tsar des Bulgares, Ferdinand) a fait ses études au lycée français de Madrid. Il parle d'ailleurs français avec une grande aisance.

Siméon II a souligné les titres de la Bulgarie à entrer dans l'Union européenne, à laquelle elle est candidate pour 2007. Elle pratique le libéralisme sur tous les plans. Certes, a-t-il reconnu, la criminalité organisée et la corruption subsistent, mais elles n'ont pas l'ampleur qu'on leur prête. La moder-

nisation du pays se poursuit, il faut compter sur le temps pour la parfaire. Siméon II souhaite que l'Europe apprenne à connaître la Bulgarie qui est l'un des États les plus vieux du continent. Elle peut lui apporter une contribution culturelle appréciable. En conclusion, « Ni le passé, ni l'avenir de notre pays ne sont séparés de ceux de l'Europe ».

Longuement applaudi, le roi a ensuite répondu de bonne grâce aux questions de l'auditoire. La réunion s'est terminée par une intervention de Maurice Druon, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui a souligné l'importance de maintenir la diversité culturelle dans un monde menacé d'être dominé par le langage et les modes de pensée et de vie des Américains. Il a rappelé que la Bulgarie était l'un des soixante-trois pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie et souhaité que la France se préoccupe davantage de développer l'apprentissage du français en Bulgarie.

Une grande soirée

Au cours de sa conférence, Siméon II avait plaisanté sur le thème

LE ROI ET LE POÈTE

(Texte du poète Jean Orizet lu lors de la soirée de l'Entraide franco-bulgare)

*En 1998, je suis à Sofia à l'initiative de mon ami Kiril Kadiiski, pour la première fois de ma vie. Au cœur de la ville, je remarque une austère bâtisse à l'imposante façade. C'est l'ancien palais royal, me précise Kiril, avec le balcon d'où les souverains sa-
luaient la foule assemblée.*

J'aperçois, dépassant d'un haut mur les grands arbres du parc où jouait, je suppose, quand l'étiquette l'autorisait, un enfant-roi ou tsar de Bulgarie dans les années quarante. La vue de ces frondaisons provoque un grand bond en arrière de ma mémoire. Me voici dans l'entre-temps.

Madrid, 1955. Je m'y inscris pour l'année scolaire au lycée français en section de philosophie. Le jour de la rentrée, des places nous sont attribuées dans la salle de cours. Mon voisin de pupitre est un jeune homme blond, grand et mince, aux yeux bleus comme les miens – nous nous présentons l'un à l'autre : « Siméon », « Jean ». Nous avons le même âge : dix-huit ans. Je ne suis qu'apprenti poète, lui est roi, roi de Bulgarie en exil depuis 1946.

Siméon et moi sympathisons d'emblée. Je suis un peu ému : il est mon premier roi !

S'il arrive au lycée en voiture, accompagné d'un garde du corps, il devient ensuite un élève comme les autres. Il évoque souvent avec nostalgie sa patrie perdue. Son exil avait commencé en Égypte où il avait fait ses études secondaires et appris un anglais

impeccable. Nous conversions parfois dans cette langue, car je rentrais moi-même d'une année d'études dans une école américaine de la côte est.

Après l'Égypte il était venu s'installer à Madrid avec sa mère et avait choisi d'y passer son bac Philo.

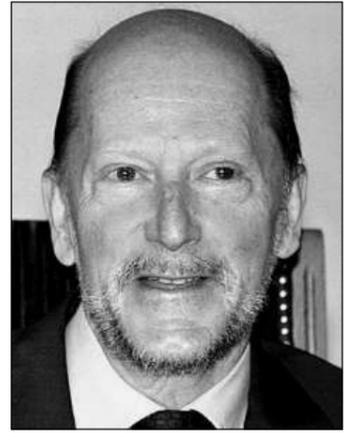
Siméon me montrait des billets de banque frappés à son effigie. Ils avaient sans doute été émis à l'occasion de son accession au trône à l'âge de six ans.

Sur les photos que j'ai vues de lui dans des magazines, au cours de ces dernières années, il a conservé ce beau regard clair et juvénile qui était le sien, déjà, sur ce billet un peu froissé !

Pendant les cours il lui arrivait de sortir de sa poche de veste un revolver de petit calibre qui ne le quittait jamais. Il le posait devant lui et entreprenait de le démonter. Quand le professeur s'apercevait du manège, il rappelait Siméon à l'ordre, tout roi qu'il fût, le priant de bien vouloir ranger son arme et se préoccuper davantage de Kant et de Hegel que de son revolver !

L'année achevée, je suis rentré en France et n'ai plus jamais revu Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha. Mais je fus heureux pour lui et son pays quand j'appris son retour en Bulgarie, où il fut ovationné par son peuple. Je me suis alors posé cette curieuse question : a-t-il reconnu, dans le parc du palais royal les arbres de son enfance ?

Jean ORIZET



Siméon II

du "plombier polonais" pour préciser aussitôt que les Français n'avaient rien à craindre des "plombiers bulgares". Et d'ajouter que la Bulgarie envoyait plutôt en France ses artistes.

Le public de l'Entraide franco-bulgare dirigée par M^{me} Frangova, devait en avoir la preuve le soir même. Un concert organisé à l'Espace culturel bulgare, honoré de la présence du roi et de la reine de Bulgarie, rassemblait des musiciens bulgares de grand talent qui allaient enchanter l'auditoire. Des instrumentistes comme Daniel Wayenberg et Krassimir Stoytchev, au piano, Svetlin Roussel, violoniste, Damiana Dimitrova, flûtiste, et des chanteurs comme Nadia Tzvetkova et Emil Draguiev ont donné toute la mesure de leur talent dans des interprétations parfaites d'œuvres de musique classique.

Pour marquer la participation de la Bulgarie à la semaine de la francophonie, Anna Tantcheva et Sava Lolov ont lu des poèmes français sur la Bulgarie et des poèmes bulgares sur la France. Mais le plus remarqué a été le beau récit de Jean Orizet évoquant ses souvenirs de collégien sur le roi Siméon. Une soirée franco-bulgare, une soirée royale, une grande soirée.

Pierre PUJO

| | |
|---|--|
|  | |
| 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63 I.S.S.N. 1166-3286 | |
| • Directeur : Pierre Pujot • Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux • Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand • Politique étrangère : Pascal Nari • Chronique militaire : Bernard Guillerez • Économie : Henri Letigre, Serge Marceau. • Enseignement, famille : Michel Fromentoux, chef de rubrique • Sciences et société : Guillaume Chatizel, • Outre-mer : Pierre Pujot • Médecine : Jean-Pierre Dickès • Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico • Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont • Cinéma : Alain Waelkens • Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin • Art de vivre : Pierre Chaumeil • Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger • Maquettiste : Grégoire Dubost • Photos : François Tabary | |
| Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé | |

LA FRANCE LIVRÉE À L'ANARCHIE

Jacques Chirac n'a pas fini de regretter d'avoir laissé Nicolas Sarkozy mettre la main sur l'U.M.P., puis de l'avoir pris dans le gouvernement formé au lendemain du référendum du 29 mai. Sans doute pensait-il au départ le contrôler ainsi et le neutraliser. Maintenant, il doit s'en remettre à lui pour régler, s'il est possible, l'affaire du C.P.E. qui a soulevé la colère de la rue. C'est un camouflet pour Dominique de Villepin obligé de laisser la vedette à son rival qui n'a cessé de lui mettre des peaux de banane sous ses pas ces dernières semaines.



PAR
PIERRE PUJO

La démocratie en échec

Le président de l'U.M.P. réussira-t-il ? Rien n'est moins sûr. La crise ne sera pas résorbée par les deux aménagements prévus au "contrat première embauche". Elle est plus profonde. M. Chirac a annoncé l'équivalent d'une seconde lecture du C.P.E. en Parlement, c'est-à-dire sa remise en cause. Pourtant la contestation continue et des foules demeurent mobilisées. Le problème n'est plus social, il est devenu essentiellement politique. La plupart de ceux qui font grève ou manifestent ne sont pas concernés par le C.P.E. : c'est le cas des fonctionnaires et des étudiants. Le C.P.E. intéresse en revanche les jeunes sans qualification, en particulier beaucoup de jeunes des banlieues, qui espéraient grâce au C.P.E. décrocher l'emploi qu'ils recherchent désespérément, mais ceux-là ne font pas parler d'eux, et la télévision ne nous montre que des voyous venus de la périphérie...

La loi sur "l'égalité des chances", qui comprend les dispositions sur le C.P.E., a été débattue par les deux assemblées et régulièrement adoptée. Elle a été avalisée par le Conseil constitutionnel. Les vrais démocrates ne peuvent que l'accepter sauf à sanctionner le pouvoir en place par leurs votes aux prochaines élections. Devant l'agitation et les troubles actuels on peut se demander si les Français sont démocrates... Quant aux syndicats qui condui-

sent les manifestations, ils sont fort peu représentatifs de la population si l'on en juge par le nombre de leurs adhérents, les "syndicats" étudiants et lycéens en particulier. Ils se laissent conduire par une "base" turbulente manipulée par des minorités subversives. Ainsi le pays glisse-t-il vers l'anarchie.

Cette situation illustre la cassure entre le pays réel et le pays légal qui s'est manifestée l'an dernier par la victoire du "non" au référendum. Les Français n'ont plus confiance dans leurs dirigeants politiques qui ne leur paraissent pas comprendre leurs préoccupations. En 2002 ils ont envoyé à l'Assemblée nationale une majorité de droite écrasante, mais ils ne se reconnaissent plus en elle.

Ont-ils pour autant depuis lors rallié la gauche ? Ce n'est pas sûr. Actuellement, les partis de gauche sont comme les syndicats à la remorque d'un mouvement qu'ils ne contrôlent pas. Ils se laissent emporter par un courant qui les déborde. À cet égard la situation rappelle celle de Mai 68. Encore moins qu'à cette époque la gauche est prête à prendre le pouvoir. Elle est d'ailleurs profondément divisée tant sur le plan idéologique que par la rivalité de ses différents chefs.

Rejet du libéralisme

Par une ironie du sort, M. de Villepin, qui critiquait la méthode de « rupture » préconisée par M. Sarkozy, l'a mise en pratique en instituant le C.P.E. Rupture avec un État-providence qui s'est considérablement développé depuis un quart de siècle. Dans un pays où la majorité des citoyens, y compris des jeunes, est avide de sécurité et condamne le libéralisme, il a osé assouplir le code du Travail. Cela ne lui est pas pardonné...

Pourtant cet État-providence est parvenu à un point où il étouffe les finances et l'économie du pays et doit être sévèrement corrigé. Le poids de la dette (66 % du Produit intérieur brut) devient insupportable. Celui des retraites

le sera bientôt. Les Français vont devoir accepter des efforts et des sacrifices auxquels ils rechignent.

Par ailleurs ils ne sont nullement disposés à renoncer à leurs "acquis sociaux" au nom de l'Europe ou de la mondialisation. À cet égard, l'ouverture des frontières ne saurait justifier qu'on se jette dans un libéralisme tous azimuts et qu'on donne toute faculté d'agir au capitalisme sauvage. Il faut assurer la protection du travail français contre la concurrence étrangère, et en même temps fortifier les entreprises françaises au sein d'une compétition largement mondialisée; C'est ce double objectif national que nos gouvernements devraient se donner et expliquer aux Français. Ils ne leur présentent actuellement d'autre perspective que la soumission aux forces aveugles d'un marché dominé par des multinationales anonymes. Au lieu de manifester contre un C.P.E. moribond, les syndicats feraient mieux d'inciter le gouvernement à résister à la Commission de Bruxelles qui veut sanctionner la France pour son décret anti-O.P.A.

Défaillance de l'autorité

Si le C.P.E. est, au terme de son nouveau passage devant le Parlement, vidé de son contenu, il deviendra difficile d'entreprendre toute nouvelle réforme. Il suffira d'un ultimatum de la rue pour mettre en échec le Parlement, le gouvernement, le chef de l'État, le Conseil constitutionnel... La direction du pays risque d'être paralysée jusqu'à l'élection présidentielle.

L'intervention télévisée de M. Chirac le 31 mars n'a réussi qu'à prolonger la crise. En promulguant la loi créant le C.P.E. tout en suspendant l'application, il n'a donné satisfaction ni aux partisans ni aux adversaires du nouveau contrat. En fait, il a battu en retraite. Son adversaire Sarkozy a été valorisé par le rôle qu'il lui a confié et le Parlement se voit attribuer une importance insolite sous la V^e République. Quant aux contestataires, ils sont encouragés à formuler de nouvelles exigences.

On a le sentiment que l'État n'a plus de direction. Quand un gouvernement laisse des lycéens bloquer la circulation des trains comme cela est arrivé le 30 mars à Paris et à Marseille, on ne peut que constater son abdication devant ses missions essentielles. Sans doute ne voulait-il pas encourir le risque d'une bavure... L'État aurait pourtant besoin d'être conduit d'une main ferme pour réaliser les réformes nécessaires. La recherche du consensus n'exclut pas des actes d'autorité qui, bien expliqués, seraient de nature à emporter l'adhésion des Français.

Gollnisch lavé, ses adversaires inculpés

Lors d'une conférence de presse tenue le 11 octobre 2004, Bruno Gollnisch avait dit qu'aucun historien sérieux ne prenait pour argent comptant ce qui avait été jugé à Nuremberg puisque ce tribunal "international" avait imputé aux nazis le crime de Katyn alors qu'il est maintenant prouvé que ce furent les Soviétiques qui en furent responsables. Le professeur Gollnisch avait donc demandé qu'on laissât les historiens discuter librement et sérieusement de cette période, y compris des chambres à gaz dont il ne niait nullement l'existence.

Immédiatement nos belles consciences conduites par Dominique Perben, garde des Sceaux à l'époque, par Jean-Jack Queyranne, président socialiste du conseil régional et par six présidents de groupe, le poursuivirent, sans lui permettre de se défendre, en citation directe. À chaque comparaison Bruno Gollnisch excipait de son immunité parlementaire.

Le M.R.A.P. préféra utiliser contre lui une autre procédure en portant plainte devant le tribunal de grande instance de Lyon. Une instruction fut donc ouverte. Elle fut confiée à M. Chauvot, vice-président de ce tribunal, qui vient de rendre le 17 mars une ordonnance de non-lieu en déclarant qu'il ne tiendrait compte que de ce qui avait été réellement dit par Bruno Gollnisch lors de sa conférence de presse, et non pas de ce que ses ennemis lui avaient fait dire. Pour nos vigilants de la pensée, c'était la catastrophe. Le juge Chauvot prononçait en conséquence une ordonnance de non-lieu mais il n'en resta pas là.

Face aux grossiers mensonges de la classe politique lyonnaise, il décida de mettre en examen J.J. Queyranne et les six présidents de groupe du conseil régional (dont Hervé Gaymard, président du groupe U.M.P. et gendre du Professeur Lejeune !) pour diffamation. Leur procès en correctionnelle devait avoir lieu le 28 mars mais il a été reporté à plus tard afin d'étouffer cette affaire qui tourne si mal pour tous ces menteurs.

Néanmoins, on peut espérer que le procès intenté par le M.R.A.P. prévu pour le 23 mai, aura lieu à cette date et qu'il innocentera totalement le Pr Gollnisch. Sa décision devrait entraîner logiquement l'annulation de la procédure universitaire qui lui avait retiré sa chaise pour cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de la retraite.

On remarque aussi, comme dans l'affaire d'Outreau, le rôle ignoble joué par notre belle presse. Celle-ci a mis la pression maximum sur les universitaires et sur les politiques après la conférence de presse de Bruno Gollnisch en multipliant et en amplifiant les mensonges. Mais, curieusement, elle a évoqué avec discrétion l'ordonnance de non-lieu rendue le 17 mars par le juge Chauvot.

Yves LENORMAND

Contre le blocage

Dimanche après-midi 2 avril, six mille personnes ont manifesté du Chatelet à la Bastille pour protester contre le blocage des facultés et des lycées. Elles s'étaient réunies sur une simple convocation par internet et téléphones portables. Les chaînes de télévision y ont accordé évidemment beaucoup moins d'importance qu'aux parlottes des anti-C.P.E. réunis à Lille au même moment...

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

La presse écrite est victime de la concurrence d'Internet grâce auquel les informations circulent, où l'on peut réagir, où des débats s'instaurent. Rien ne peut remplacer cependant le papier imprimé qui donne consistance à l'événement et, dans le cas d'un journal d'idées comme le nôtre, apporte une réflexion ou des rappels historiques.

L'Action Française 2000 possède son site Internet et peut ainsi informer de son existence un large public qui, autrement, l'ignorerait. Mais ce site ne remplace pas la lecture du journal qui exprime la ligne politique de l'A.F. face aux événements qui se bousculent dans l'actualité.

LE JOURNAL D'ABORD

Il faut non seulement lire, mais faire lire autour de soi le journal, s'abonner et recruter des abonnés et aussi lui apporter le complément de ressources qui lui est indispensable en participant à notre souscription (nous avons besoin de **55.000 euros**). Merci de vous faire non seulement les propagandistes mais aussi les soutiens de l'Action française !

P.P.
N.B. - Prière d'adresser les versements à M^{me} Geneviève Castelluccio, L'A.F. 2000 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

Liste n° 4

Virements réguliers : M. Derville, 7,62 ; Vincent Claret-Tournier, 15 ; M^{me} Bellegarde, 15,24 ; G^{al} Jacques le Groignec, 15,24 ; M^{me} Yvonne Peyrerol, 15,24 ; M^e Annie Paul, 15,24 ; Robert Thomas (3 mois), 45,72.
M^{me} Marie-Magdeleine Godefroy, 22,87 ; Pierre Bonnefont, 22,87 ; M^{me} Marie-Christiane Leclercq-Bourin (2 mois), 58 ; M^{me} Françoise Bedel-Giroud, 30,49 ; Henri Morfin, 32 ; M^{me} Tatiana de

Prittowitz, 45,73 ; Jacques Bentégeat, 53,36.

Légion des "Mille" : Bernard Guillerez, 200 ; Jean-Paul Benzécri, 300 ; Anonyme Metz, 200 ; anonyme, 300 ;

Joseph de Boisgrollier, 50 ; M^{me} Pierre Choutet (en souvenir de son mari), 100 ; anonyme, 80 ; Robert Thomas, 30 ; Xavier de Cussac, 60 ; Didier Deltenre, 50 ; Robert Daffos, 30 ; Serge Bolle, 50 ; D^r Serge Santerre, 100.

Total de cette liste : 1 944,62 €
Listes précédentes : 9 583,74 €

Total : 11 528,36 €
Total en francs : 75 621,08 F

L'IMPASSE DU C.P.E

L'apothéose de la crise du régime

Les mouvements sociaux engendrés par la mise en place du Contrat Première Embauche sont particulièrement révélateurs de l'impasse dans laquelle le régime républicain a entraîné la France. Cette crise est en fait une triple faillite : faillite économique, faillite sociale et institutionnelle.

Un régime né de la manipulation de la foule, revient toujours devant ces mêmes foules.

Faillite économique

La France n'est plus un modèle économique. Le dynamisme du règne de Louis-Philippe, dont un précédent numéro d'*AF 2000* rappelait l'importance, disparaît de nos mémoires et les "Trente Glorieuses", clin d'œil aux événements qui aboutirent à son avènement, une illusion qui chaque jour se dissipe : le "France", le "Concorde" et la "D.S" sont aujourd'hui à la casse ; il ne manque plus que le régime institutionnel pour que le changement d'époque soit complet.

Signe révélateur, les élites républicaines qui prétendaient autrefois inspirer le monde, sont contraintes de se tourner vers l'étranger pour aller chercher des modèles de réussite. La bien nommée Royal s'oriente vers le Chili ou le Royaume-Uni pour présenter ses projets pour la République. Nicolas Sarkozy, alias Mazarin des *Échos* (lors de sa courte traversée du désert en 1995, après l'échec de son favori aux élections présidentielles, il utilisa ce pseudonyme peu républicain pour commenter les travers de la "Chiraquie") ne parle que de rupture à la sauce américaine. Dominique de Villepin a, lui, choisi le royaume du Danemark pour modèle. Le symbole de sa réussite est incarné par un néologisme : la "flex sécurité", fusion de deux termes qui caractérisent toute la dialectique de la science économique : la flexibilité et la sécurité.

par
Henri LETIGRE

La mondialisation a produit une instabilité économique sans aucun précédent historique. Les entreprises ne peuvent plus fonctionner à long terme. Elles doivent en permanence adapter leurs moyens de production aux variations constantes du carnet de commandes. Elles ont donc besoin d'une main d'œuvre très souple pour réajuster leur force de travail aux besoins de la clientèle.

Les contrats d'intérim et les C.D.D. répondent à ce besoin. Mais ces exceptions dans notre code du travail sont devenues la règle (plus de 70 % des nouvelles créations d'emplois). Une règle qui se pérennise et, au lieu de servir de "période d'essai", ces contrats s'enchaînent sans permettre aux jeunes de bénéficier des C.D.I. dont ils rêvent. Pour briser ce mécanisme le C.P.E propose d'apporter la flexibilité attendue par les employeurs (longue période d'essai de 2 ans et facilités de licenciement) à la sécurité d'un C.D.I. espérée en fin de "phase d'adaptation".

Faillite sociale

Mais pour que la flex sécurité fonctionne, comme dans les royaumes suédois ou danois, qui ont rejeté l'euro à plusieurs reprises, il faut disposer d'une sécurité sociale qu'un régime à bout de souffle ne peut plus offrir. La flexibilité professionnelle des pays nordiques s'accompagne en fait d'une présence productive de l'État, qui accompagne les chômeurs dans leurs démarches actives de recherche d'emploi au lieu de les assister par des allocations comme la démagogie républicaine a si bien su les abreuver depuis plus de 30 ans.

La sécurité que peut apporter une société à ses membres passe avant tout par le partage de valeurs communes : l'amour de la Patrie, la défense de la famille, le respect du travail, etc. Dans une société en miettes, où l'individualisme reste la norme, et le rejet de toute valeur autre que monétaire une obligation, les individus qui

manifestent sont finalement bien conscients que personne n'est prêt à leur porter secours en cas de chômage en dehors d'institutions déjà couvertes de dettes et qui chaque année sont contraintes de réduire leurs prestations. Les tenants de cette mondialisation déchaînée ne parviennent toujours pas à dépasser leurs contradictions fondamentales et refusent ses exigences de flexibilité. Ils rêvent de mondialisme mais refusent le C.P.E !

Faillite institutionnelle

Mais au-delà de cette crise sociale, le C.P.E aura surtout accentué les incohérences d'un régime. Construit sur l'idéalisation du pouvoir du peuple, la loi sur le C.P.E sera l'œuvre d'un solitaire : à l'origine de ce contrat un homme seul, le Premier ministre, croit identifier dans le chômage des jeunes, le principal drame de notre société. Il décide seul d'engager une réforme qui va enjambrer tous les corps intermédiaires que la société compte : le Parlement est soumis au "49-3", les syndicats sont informés par la radio, les principaux destinataires, les employeurs et les jeunes de moins de 26 ans par la presse.

Pouvait-il agir autrement ? Les institutions républicaines ont perdu toute légitimité. L'urgence des mesures à prendre devant l'ampleur du chômage annoncé par les vagues de délocalisations nécessite des actes et non des palabres. Après plus de 100 heures de débat à l'Assemblée nationale, Dominique de Villepin décida de recourir au 49-3, alors que des milliers d'amendements attendaient d'être discutés pour retarder l'action de son gouvernement qui, comme le régime, prouve par ce recours juridique son incapacité à garder la moindre légitimité.

Toutefois l'urgence n'était pas économique, elle était politique : il fallait "passer en force" avant la mobilisation des masses. Un régime né de la manipulation de la foule, revient toujours devant ces mêmes foules !

Reconnaissance réciproque

À Ahmed Rachid Checkroun

Cher frère franco-maghrébin,

Vos entretiens avec les immigrés de générations successives me touchent au cœur.

Pour la plupart, les immigrés souffrent de n'être pas reçus, tout simplement, dans le jeu de la société française. Pourrait-il en être autrement ?

Je pense que ce qui permet le dialogue entre ceux qui sont différents, c'est que chacun reconnaisse qu'il a à recevoir de l'autre. Les immigrés, même s'ils sont parfois arrogants, reconnaissent tous qu'ils ont à recevoir. Il faut que la société française établie le reconnaisse aussi !

Catholique, né à Oran (dans une famille juive dont les ancêtres ont été pendant des siècles, au Maroc, les hôtes de musulmans) je n'ai jamais renoncé à voir la France, avec l'Algérie, proposer le modèle d'une nouvelle chrétienté. Pour notre temps, l'islam est une réserve de croyants ; de croyants qui ne doutent pas de la toute-puissance de Dieu [...]

Pendant les musulmans savent que même si la société occidentale étouffée par le vice ne peut survivre telle quelle, leur propre tradition est trop étriquée pour être l'habit d'un grand siècle. [...]

Du X^e au XII^e siècle, il y eut, dans la péninsule ibérique et aussi dans ce qui est aujourd'hui le Maroc, des philosophes, des médecins, des artistes de langue arabe dont, souvent par l'entremise de juifs, les travaux furent reçus et appréciés des chrétiens.

Un des mérites de vos compte-rendus d'entretiens est qu'ils se contredisent mutuellement !

Le réel n'est pas une plante achevée, c'est un champ où des semences se disputent la terre et l'eau. Mais quand une belle plante est née — mieux encore, un beau jardin — il ne faut pas garder rancune de la dispute...

J'espère, je crois de tout mon cœur..., que vos discours accueillis par l'hospitalité royale de l'Action Française auront servi à préparer un Jardin qui, par la grâce de Dieu, fleurira pour la France, pour le Maghreb et pour le monde.

Jean-Paul BENZÉCRI
(Orléans)

Protestantisme et islam

Votre article sur *Maurras et la mosquée de Paris* en page 3 de l'*A.F.* du 16 mars me paraît appeler les réflexions suivantes.

Il ne m'appartient pas, comme étranger, de me prononcer sur le caractère modérateur et loyaliste envers la France de ladite mosquée et de son recteur, M. Dalil Boubakeur.

Mais, sans tomber dans les pièges laïcistes ou de "la guerre des civilisations", il me semble qu'il ne s'agit pas seulement, ni principalement, des personnes, mais des institutions et des répercussions politiques de la religion musulmane en elle-même.

Et là, je crois que ce qu'écrivait Maurras en 1906 garde toute sa valeur et qu'il y aurait aussi intérêt à relire et à appliquer analogiquement à l'islam (et pas seulement à "l'islamisme") le chapitre de *La politique religieuse* intitulé "Protestantisme et protestants".

Gérald WAILLIEZ (Bruxelles)

Merci à notre correspondant de rappeler ce chapitre de la *Politique religieuse*. Maurras y précisait, à propos des protestants, qu'il n'attaquait pas les personnes, ni une religion, mais les idées politiques issues du protestantisme le quel « a pour racines obscures et profondes l'anarchie individuelle, pour fondation lointaine et pour dernier sommet l'insurrection des citoyens, les convulsions de la société, l'anarchie de l'État ».

Pour ce qui est de l'islam, le danger politique est d'un autre ordre. Nous souhaitons vivre en bonne intelligence avec nos compatriotes musulmans comme avec nos compatriotes protestants, surtout ceux qui ont l'amour de la France et le désir de la servir. L'adversaire est représenté par les fondamentalistes qui s'efforcent de rallier à eux les musulmans modérés et pacifiques et de déstabiliser les régimes islamiques modérés. Il appartient aux patriotes français de soutenir les modérés contre les fondamentalistes qui veulent lancer et exaspérer une "guerre de civilisation" en usant du terrorisme.

P.P.

Procès de l'ADIMAD : pétard mouillé !

Lorsque, le 6 juillet 2005, fut érigée dans le cimetière de Marignane une stèle commémorant la mort par exécution de quatre combattants pour l'Algérie française, membres de l'OAS (comme Roger Deguelde, Albert Dovecar et Claude Piegts, fusillés en 1962) ou non (Jean Bastien-Thiry, auteur de l'attentat du Petit-Clairmont, passé par les armes en mars 1963), nos amis de l'ADIMAD et son président Jean-François Collin n'imaginaient pas que cela les conduirait devant les prétoires, pour poursuivre sous une autre forme la défense de l'honneur et du souvenir de ces hommes au destin tragique.

Associé à Ras l'Front, officine antifasciste bien connue, le fils du commis-

saire Roger Gavoury poignardé à son domicile d'Alger en mai 1961 par des membres de l'OAS (en représailles à la condamnation à quinze ans de réclusion criminelle des généraux putschistes Zeller et Challe) demande en référé au tribunal administratif de Marseille la démolition de la stèle. Ils déposent également une requête d'interdiction de l'inauguration.

Déboutés de la première demande, ils obtiennent satisfaction pour la seconde. Jugéant cela insuffisant, ils citent à com-

par
Aristide LEUCATE

paraître Jean-François Collin, Jean-Pierre Papadacci (membres de l'ADIMAD) et

Annie Robert (ayant souscrit à l'érection de la stèle) devant le tribunal correctionnel pour apologie de crime de guerre !

Mais, emportés par leur élan judiciaire-médiatique, ils indiquent « simplement » dans la citation « **apologie de crime** », infraction différente de l'apologie de crime de guerre. La défense de l'ADIMAD incarnée par M^e Sylvain Naviaux a soulevé la nullité de la procédure et l'impossibilité, par conséquent, de satisfaire pleinement aux droits de la défense eu égard à l'in-

certitude de la qualification juridique des faits. Le tribunal a donc renvoyé l'affaire au 15 mai.

Selon toute vraisemblance, la procédure sera annulée, à moins que pour complaire à la pensée unique, les juges ne torquent le cou au Code pénal. Toutefois, le combat judiciaire se poursuivra devant le tribunal administratif, celui-ci ne s'étant pas encore prononcé au fond (mais seulement en urgence) sur la démolition de la stèle et l'interdiction de la manifestation inaugurale. Affaire à suivre, donc !

Les jeunes de banlieue veulent travailler

Interrogés sur le C.P.E., les jeunes des banlieues s'expriment :

Brahim, 23 ans : « **Je suis content de travailler même sans avoir la sécurité de l'emploi.** »

Malik, 21 ans : « **Ca ne me dérange pas que je sois licencié pour incompétence.** »

Loubna, 19 ans : « **Je ne me sens pas concernée par la grève, je veux travailler et percevoir le salaire que je mérite.** »

Aziz, 19 ans : « **J'accepte que l'employeur décide si je reste ou pas.** »

Farid, 18 ans : « **Je n'ai pas peur d'être licencié, et je ne refuse pas de travailler.** »

Mouna, 20 ans : « **J'ai besoin de travailler, c'est vital pour ma famille. Je n'irai pas manifester.** »

Bachir, 22 ans : « **Je ne peux pas suivre les grévistes. J'ai trop galéré. Je veux m'en sortir. Je ne comprends pas la motivation des grévistes, c'est exagéré.** »

Rachida, 19 ans : « **Si je suis licenciée pour incompétence, c'est de ma faute.** »

Médi, 23 ans : « **Si je commence par contester ce contrat sans l'expérimenter, alors ça ne va pas.** »

Nessime, 19 ans : « **Je respecte l'autorité de l'employeur. C'est lui qui a la responsabilité de l'embauche. C'est son droit de se séparer des salariés incompétents.** »

Mourad, 24 ans : « **Je n'ai pas peur de relever des défis, j'ai envie d'essayer.** »

Fatima, 18 ans : « **Il ne faut pas être négatif, contester pour contester. Nous devons faire preuve de bonne volonté.** »

Tel est le sentiment largement dominant dans les banlieues. On pourrait continuer la liste des jeunes refusant de suivre le mouvement de grève malgré les pressions de toutes sortes qu'ils subissent.

Nombre d'organisations syndicales et politiques les incitent à descendre dans la rue. Jusqu'à présent, le mouvement n'a pas été suivi par ces derniers. Dans leur majorité, les jeunes des banlieues sont favorables au C.P.E.

Le fléau du chômage

L'agitation estudiantine autour du C.P.E. abondamment relayée et commentée par les médias introduit la confusion dans les esprits. De quoi s'agit-il ? De la situation de l'emploi dans notre pays. Chacun sait que le chômage ronge le corps social et touche une bonne partie de la population et particulièrement les jeunes qui sont davantage fragilisés par cette question.

Dans ce contexte de difficultés sociales durement ressenties

par une fraction non négligeable de la population, le gouvernement Villepin a mis au point un nouveau dispositif : un nouveau contrat de travail venu s'ajouter à la panoplie des contrats déjà existants. L'intention est bonne dans la mesure où le but recherché est d'introduire plus de fluidité et plus de liberté dans les rapports entre employeurs et salariés. Cette initiative est jugée positive.

Ce nouveau contrat a naturellement des avantages et des inconvénients. Des avantages : plus de liberté contractuelle entre partenaires. Des inconvénients : il est dommage que le gouvernement se croit obligé d'intervenir sur un champ d'activité qui ne relève pas forcément de ses prérogatives. Car cette initiative risque de renforcer la bureaucratie d'État.

Pour lutter efficacement contre ce fléau que représente le chômage avec ses conséquences sociales, il faut impérativement rendre la liberté aux acteurs économiques, l'État devant se contenter d'un rôle de coordination et d'incitation et non de coercition. En matière économique, il faut moins d'État.

Le refus de se laisser instrumentaliser

Chaque fois que l'on évoque la question du chômage, le mot qui revient assez souvent dans les médias et chez les politiques c'est la précarisation. C'est la meilleure façon d'instrumentaliser les difficultés réelles des citoyens. Des responsables politiques et des dirigeants syndicaux ne s'en privent pas pour des motifs politiques partisans.

Il est heureux que les jeunes de banlieues ne s'associent pas à cette agitation. Quant aux étudiants, la majorité d'entre eux ne demandent qu'à travailler. C'est une petite minorité téléguidée qui les en empêche.

La question du chômage a des ramifications sur tout le corps social. Comme toutes les questions transversales, elle ne peut se résoudre harmonieusement que dans un cadre institutionnel national non partisan.

On peut comprendre l'inquiétude légitime d'une partie de la jeunesse. Tel qu'il est conçu et préparé, le C.P.E. pêche d'un vice de forme. On aurait aimé que cette initiative soit placée dans le cadre d'un plan de réforme cohérent et porteur d'une grande ambition nationale.

Pour finir, le moins qu'on puisse dire est que le gouvernement ne s'est pas appuyé sur une action de communication à la hauteur des enjeux politiques et économiques, s'agissant de réformer une partie du code du travail.

ROYAUMES AFRICAINS Un héritage toujours vivant

L'actualité des royaumes africains, le thème d'un fort intéressant débat organisé le 19 janvier, par la C.A.D.E. (Coordination pour l'Afrique de Demain), avec la participation de trois universitaires spécialistes

Les anciennes monarchies africaines retrouvent un rôle en incorporant la modernité.

de l'Afrique subsaharienne – l'Afrique noire – M^{mes} Catherine Coquery-Vidrovitch, professeur émérite de l'Université Paris VII et Claude-Hélène Perrot, historienne, professeur émérite de l'Université Paris II, et M. Bokolo, directeur de recherche à l'École des Hautes études en Sciences sociales.

Dans le n° 87 de février de son bulletin, la C.A.D.E. a rendu compte de ce débat ; il nous a paru intéressant d'en faire connaître les observations et les conclusions, s'agissant du rôle actuel – notamment en Côte d'Ivoire – des rois et des chefs dits "coutumiers" ou "traditionnels".

Lors de l'indépendance se pose la question de la place de la chefferie à la fois instrumentalisée et diminuée par la colonisation. La réponse la plus courante a été sa marginalisation, voire sa suppression. Cela a conduit à l'émergence de nouveaux pouvoirs, dont un certain nombre d'acteurs revendiquent le droit à la chefferie. Catherine Coquery-Vidrovitch souligne que cette émergence de la chefferie ne peut être assimilée à un véritable retour des chefs, puisque l'élément de nouveauté ne doit pas être négligé. Le "retour des chefs" n'est donc pas un retour à l'ancienne et Catherine Coquery-Vidrovitch compare le retour des chefs en Afrique à la restauration de la monarchie espagnole qui est aujourd'hui une monarchie, certes héritière d'une lignée dynastique, mais qui vit dans un monde moderne auquel elle s'est adaptée. Il en va de même pour la chefferie qui ne peut faire abstraction de la modernité et se recompose en l'incorporant. Pour Catherine Coquery-Vidrovitch l'émergence de nouveaux chefs est en quelque sorte une utilisation du passé d'une façon politique contemporaine. Plutôt que de parler d'un "retour", il s'agirait d'une "réutilisation" des chefs.

Dans le conflit de Côte-d'Ivoire

Claude-Hélène Perrot aborde la question du rôle pacificateur que peuvent jouer des autorités traditionnelles dans la gestion des crises internes. Elle se limite

par Pierre-Frédéric DANJOU

à un cas concret : le rôle des chefs traditionnels pendant les trois dernières années dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire.

Elle envisage ce rôle sous deux angles. D'une part, sur le plan local : comment la crise a-t-elle été vécue dans les circonscriptions administratives du Moyen Comoé et dans celle du bas Comoé – dites aussi d'Abengourou et d'Aboisso, régions qui correspondent aux royaumes agni de l'Indénié et du Sanwi ? Et d'autre part, sur le plan national : quelles sont les tentatives faites par l'Association des Rois et des Chefs traditionnels de la Côte d'Ivoire pour mettre fin au conflit ?



Elikia M'Bokolo

Les rois africains artisans de paix

Sur le plan local : avec les témoignages oraux qu'elle a enregistrés, Claude-Hélène Perrot a pris conscience d'une particularité saillante du sud-est de la Côte d'Ivoire, dont les médias n'ont pas fait mention : l'absence d'actes de violence depuis l'éclatement de la crise ivoirienne en 2002. Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions de la Côte-d'Ivoire, les populations du sud-est ne se sont pas laissées entraîner dans la spirale de la violence dont ont été victimes ailleurs les "étrangers". Selon Claude-Hélène Perrot, la royauté a joué un rôle déterminant dans le maintien de la paix civile dans la région. En octobre 2002, juste après l'éclatement de la crise, le roi de l'Indénié, Boa Kouassi, réunit les chefs des communautés allochtones. Il souligne qu'ils n'ont jamais rencontré de difficultés et recommande vivement que ceux qui veulent rester restent, et que ceux qui cherchent des troubles partent. Les chefs des cantons et des villages du sud-est ont suivi les recommandations du roi en rappelant les éléments perturbateurs à l'ordre. Jusqu'à aujourd'hui la paix civile y a perduré.

Sur le plan national : Claude-Hélène Perrot observe sur le plan national également des efforts pacificateurs des autorités traditionnelles dans la crise ivoirienne, à la fois dans le cadre de l'Association des Rois et des Chefs traditionnels de Côte-d'Ivoire, et aussi sous la forme

d'initiatives prises par le roi Boa Kouassi. Tout en reconnaissant des lacunes dans ses recherches, elle suit un ordre chronologique pour montrer ce rôle des rois et des chefs ivoiriens.

Un rôle pacificateur

À l'approche des élections présidentielles en 2000, se sont tenues à Abengourou en août 1997, les premières assises de l'Union des Rois de Côte-d'Ivoire dont l'objectif était « la préservation de nombreux acquis : la stabilité politique, l'unité nationale, la prospérité économique et la paix ». Trois ans plus tard, Robert Gueï a donné un coup de pouce à ce qui allait devenir sous son égide l'Association des Rois et des Chefs traditionnels de Côte-d'Ivoire. Malgré des réserves de certains chefs et des divergences d'opinions, dès 2000 et surtout à partir de septembre 2002, quand la crise ivoirienne éclate, l'Association intervient à maintes reprises en offrant sa médiation au président Gbagbo et, à la recherche de médiateurs, elle envoie des délégations aux États voisins. On observe un certain ralentissement dans les activités de l'Association depuis l'année dernière, mais elle existe toujours.

Pour conclure, C.H. Perrot souligne que le rôle pacificateur des rois et des chefs dans la crise ivoirienne se situe hors du champ de vision des médias en Europe. À son vif regret, on ne parle pas de leur succès flagrant dans la gestion de la crise dans le sud-est de la Côte d'Ivoire et on ne se focalise que sur les violences dans les autres régions. Pourtant, si les efforts ne sont pas toujours visibles de l'extérieur, ceux de conciliation de l'Association des Rois et des Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire ont « sans doute modéré la virulence des antagonismes et ont eu le grand mérite de maintenir le dialogue entre le Nord et le Sud ».

Effectivement, dans aucun journal français, il n'a été question, jusqu'à présent du « rôle pacificateur des rois et des chefs dans la crise ivoirienne ».

Serait-il politiquement incorrect pour la presse républicaine de faire connaître et souligner ce "rôle pacificateur des rois ivoiriens"... ? Et dans ce cas, ne pourrait-on pas qualifier ce comportement de méprisable sectarisme ?

* CADE (ENDA Europe) 5 rue des Immeubles industriels, 75011 Paris, Courrier électronique endaparis@gn.apc.org Site web <http://www.afrique-demain.org/>

IRAK, TROIS ANS APRÈS

Un bilan désastreux

Le 20 mars, on a "célébré" avec un maximum de discrétion le troisième anniversaire de l'invasion de l'Irak par les troupes anglo-américaines et leurs alliés.

par
Pascal NARI

Le raïs irakien Saddam Hussein a été déboulonné puis capturé. Personne ne doute qu'à l'issue du "procès" qui lui est intenté, il sera pendu par les Américains. Le procès ne donne pas l'impression d'un traitement équitable, loin de là. L'exécution de Saddam Hussein fera de lui une victime, voire un martyr aux yeux d'une large partie de l'opinion irakienne et arabe et provoquera sans doute des réactions en chaîne.

La seule préoccupation de MM. Bush et Blair, au plus bas dans les sondages, est de dégager rapidement leurs troupes du borbier irakien...

Invasion illégale – est-il besoin de le rappeler encore une fois ? – entreprise en dehors et à l'encontre de la communauté internationale.

Nos pronostics étaient parmi les plus pessimistes sur cette opération. Ils ont, *malheureusement*, été dépassés. Cette guerre d'Irak a été une calamité. Rarement dans l'histoire contemporaine une opération militaire et politique aura eu des conséquences aussi funestes.

Des chiffres éloquentes

Quelques chiffres d'abord. – 2318 militaires américains tués, 17124 blessés gravement au 20 mars, chiffres auxquels il faudrait ajouter 310 civils occidentaux, dont 125 "contractuels" américains tués. Toujours jusqu'à la même date. Selon des sources officielles, les pertes des autres membres de la coalition sont de 206 à la même date. On déplore entre 7 et 10 tués par semaine dans les rangs de la coalition ! – Entre 100 000 et 200 000 Irakiens tués depuis l'invasion, surtout depuis sa fin et l'instauration de la "paix américaine". Aucun chiffre officiel n'est disponible et pour cause. On veut l'occulter. Selon l'ancien Premier ministre Allaoui entre 30 et 40 civils irakiens sont tués par jour dans ce pays martyr. – L'Irak est en ruine. Les services publics ne sont même pas au niveau du temps de la première guerre du Golfe, lors même que le pays était sous les bombes de la "coalition". On est loin de la prospérité promise aux Irakiens. – La guerre a déjà coûté environ 400 milliards de dollars rien qu'aux contribuables américains. – Du fait de la résistance et des actes de sabotage, la production du pétrole atteint à peine les 50 % de ce qu'elle était au temps de Saddam Hussein. Ceci constitue une des causes de la flambée actuelle du brut sur le marché mondial et de l'essence à la pompe dans nos stations services. Mais personne ne le dit. Passons aux conséquences politiques.

Mensonges planétaires

Les armes de destruction massive, prétexte officiel de l'invasion, n'existaient pas. À Washington et Londres on le savait. On a menti à l'opinion mondiale. Le régime irakien n'était pas com-

ristes". Le bain de sang est quotidien. Le président Bush proclame que la liberté règne en Irak. Elle règne peut-être mais dans un enfer, créé par l'occupant.

La démocratie instaurée dans ce pays n'est que de pure forme. L'assemblée élue le 15 décembre 2005, n'a pas réussi en ce dimanche 2 avril 2006 à désigner un Premier ministre. Les ministres des Affaires étrangères des deux principales puissances occupantes se trouvaient justement ce jour-là à Bagdad pour accélérer la formation d'un gouvernement.

L'Histoire jugera

La seule préoccupation de MM. Bush et Blair, au plus bas dans les sondages, est de pouvoir dégager rapidement leurs troupes du borbier irakien. On ne voit pas comment. Même si Washington a accepté la suprême humiliation d'entamer des négocia-



Une voiture en feu dans les rues de Bagdad

plance d'El-Qaïda et de Ben Laden. Il n'était guère impliqué dans les attentats du 11 septembre. Autre mensonge planétaire.

On prétendait vouloir combattre le terrorisme. Par suite de l'invasion, l'Irak est devenu le principal centre et vivier du terrorisme islamiste international. Washington a laissé la main libre aux extrémistes chiites manipulés par Téhéran afin d'affaiblir les partisans de Saddam Hussein. Résultat, c'est un "arc terroriste" – l'expression n'est pas de nous – qui est créé de Téhéran à Bagdad puis à Damas et en Palestine livrée au Hamas. Sans oublier le réveil taliban en Afghanistan et l'agitation qui règne dans les milieux islamistes, "dormants" ou non, en Occident et les attentats – Madrid, Londres notamment – qui en ont résulté.

On voulait "libérer" le peuple irakien, instaurer une "démocratie modèle" dans ce pays. Les borbiers ne sont plus les mêmes. Mais les prisons regorgent, les pires actes de torture s'y pratiquent. Les victimes ne sont pas les adversaires du régime de Saddam, mais ceux de la présence américano-britannique, les "insurgés", les "terro-

ciations avec Téhéran, qu'il dénonce par ailleurs pour ses programmes nucléaires à usage militaire, pour trouver une issue !

L'histoire sera sans pitié pour les responsables de cette tragédie. On ne peut que se féliciter du fait que la France en ait été tenue à l'écart.

ISRAËL

La nouvelle donne

Les Israéliens ont élu le 28 mars les 120 députés de la nouvelle Knesset, leur parlement.

Le taux de participation a été le plus faible depuis la création de l'État hébreu. Comme prévu, le Kadima, parti créé par Ariel Sharon, toujours maintenu en vie, et dirigé par Ehoud Olmert arrive en tête avec 28 sièges, moins que ne prédisaient les sondages. Il sera chargé de former une coalition, sans doute avec les travaillistes qui obtiennent 20 sièges, le nouveau parti des retraités et une ou deux autres petites formations.

Les tractations seront longues et difficiles mais Olmert sera désormais un Premier ministre investi de tous les pouvoirs et non pas un intérimaire.

La question des frontières

Sur le plan international deux problèmes majeurs se posent au nouveau cabinet, de nature à changer pour des années la donne au Proche et Moyen Orient.

D'abord, Ehoud Olmert s'est engagé à fixer unilatéralement les frontières d'Israël, à évacuer certaines colonies dispersées, à les regrouper autour de Jérusalem et à mettre en place une barrière de sécurité autour de son territoire.

Cette attitude aurait pu soulever l'émotion voire l'indignation de la communauté internationale, provoquer la condamnation de l'État hébreu par l'O.N.U. Il n'en sera, probablement, rien cette fois. La prise de pouvoir par les extrémistes du Hamas en Palestine, leurs déclarations incendiaires, mais aussi suicidaires, facilitent la tâche d'Ehoud Olmert. Qui lui reprocherait de vouloir garantir la sécurité de l'État hébreu face une autorité palestinienne tenue par des extrémistes qui ne cachent pas leur volonté de « rayer Israël de la carte », comme dirait le prési-

dent iranien ? Condamné, à juste titre souvent, par la communauté internationale, Israël est désormais, en bonne position diplomatique et médiatique. Ehoud Olmert en profitera. Les islamistes lui ont facilité la tâche. Étrange conséquence.

Menace iranienne ?

Un autre choix difficile attend le cabinet israélien : l'armement nucléaire de l'Iran. L'État hébreu se croit menacé, probablement à tort car la volonté de Téhéran



Ehoud Olmert
Avec l'aide des islamistes

n'est pas, vraisemblablement, d'attaquer Israël et de déclencher une guerre nucléaire, mais de se sanctuariser comme la Corée du Nord. Mais Tel Aviv ne peut se montrer indifférent et il est à craindre que face à l'immobilisme de la communauté internationale à l'égard des ayatollahs extrémistes de Téhéran, les Israéliens n'agissent seuls avec uniquement l'aval de Washington, en procédant à des "frappes chirurgicales" sur l'Iran. Ce qui provoquera des ondes de choc et débouchera sur une crise régionale majeure.

Une situation particulièrement sensible à suivre avec vigilance.

P.N.

ALGÉRIE

Une loi islamiste

■ Le 20 mars dernier, le parlement algérien a voté une loi prévoyant de lourdes peines de prison pour les tentatives de "convertir un musulman à une autre religion". Elle sanctionne également toute personne qui fabrique, entpose ou distribue des documents visant à ébranler la foi musulmane.

Dispositions légales contraires à la charte de l'O.N.U., aux principes proclamés universels des droits de l'homme et à de nombreux autres traités internationaux, tous souscrits par l'Algérie.

Silence de la part des gouvernements occidentaux, de tous les professionnels des droits de l'homme, de la presse bien pensante. Nouvelle illustration de la tradition désormais bien établie et imposée par le terrorisme intellectuel, de l'"indignation sélective".

Cette orientation démontre, si besoin en était, la dérive dangereuse des autorités algériennes, et la mainmise croissante des islamistes radicaux sur le président Bouteflika et son gouvernement.

Verra-t-on demain condamner à mort en Algérie, comme récemment en Afghanistan, un homme ou une femme converti à une autre religion et ce au nom de la "charia" ?

Il est temps que les gouvernements occidentaux, que l'opinion publique, que la "grande" presse se réveillent et réagissent vivement.

Assez de complicité et de complicité avec l'islamisme radical !

Didier MORGAN

LA GRANDE MISÈRE DES HÔPITAUX

L'IRRESPONSABILITÉ
DÉMOCRATIQUE

■ "Si le sel s'affadit avec quoi salera-t-on ?"... Si l'hôpital est malade avec quoi soignera-t-on ? Les Français, à qui l'on ne cesse de répéter que la santé est un "droit", risquent de connaître bien des déceptions dans les années à venir...

L'hôpital puise ses racines dans la grande tradition chrétienne de charité. À l'origine tout le mérite en revenait aux grands ordres mendiants, dominicains et franciscains qui, revêtant la pauvreté du Christ, étaient toujours prêts à accueillir les infortunés.

par
Michel FROMENTOUX

Ainsi se créèrent les hôpitaux-Dieu, contrôlés par les évêques, tel celui de Paris pouvant recevoir jusqu'à 4 000 personnes, et les hospices, tel celui des Quinze-Vingts fondé par saint Louis. Au XVII^e siècle, s'ajoutèrent de nombreux petits établissements, fruits de libéralités privées, confiés à des religieuses. Puis un édit royal de 1656 fonda un hôpital général à Paris sur le lieu de la Salpêtrière, ancêtre de notre assistance publique. Le déclin de la vigueur et du rayonnement de la foi chrétienne à partir du XVIII^e siècle et surtout de la Révolution dite française, ne pouvait, à la longue, que transformer la notion même de dévouement aux malades. Et l'on se trouve aujourd'hui avec, d'une part, des hôpitaux gérés par l'État tout aussi gaspilleur et incompétent dans ce domaine que dans bien d'autres qui ne le regardent pas non plus et, d'autre part, des hôpitaux privés qui, trop souvent, obéissent principalement à des règles de rentabilité... Ajoutons à cela, ici les combinaisons politiques démagogiques qui en arrivent à entretenir des établissements morts-nés, ailleurs les inquiétudes des populations rurales éloignées des grandes voies de communication devant les plans de "restructuration" de la carte des hôpitaux, tels qu'ils ont été bouclés ce 31 mars...

Ce dossier, grâce notamment à deux spécialistes de la question, entend faire le point sur cette situation, hélas si propre à la démocratie étatiste et irresponsable...

Le mammouth
pléthorique

L'hôpital public bénéficie d'un budget équivalent à celui du fonctionnement de l'État. Mais il lui est impartie une multiplicité de tâches qui rend difficile une vision globale de son fonctionnement et de son dysfonctionnement. Établissement de soins, certes, mais aussi il a en charge l'enseignement, la recherche et l'expérimentation, la prévention, les soins externes, l'hébergement, les soins palliatifs, la gestion des accidents, sans parler des avortements qui ne sont pas à proprement parler des actes thérapeutiques. Un invraisemblable fourre-tout bien conforme à l'idée jacobine de concentration des pouvoirs sur l'État.

— par le Dr —
Jean-Pierre DICKÈS
Président de l'Association catholique
des infirmières, médecins
et professionnels de la Santé

d'euros de budget annuel, 1050 hôpitaux. 150 millions de consultations aboutissent à 8 millions d'hospitalisations de jour et 13,5 millions d'hospitalisations de plus longue durée. 500.000 patients sont reçus chaque jour.

Ces chiffres se situent bien au delà de ceux présentés par les autres pays européens. Il y a en France au moins 20 %

veauté qui n'existait pas dans la région : un service d'urologie était organisé qui rassemblait une remarquable équipe de chirurgiens qui assuraient toute l'urologie de la Côte d'Opale. Mais cette clinique se situait en lisière de la ville, comme la plupart des cliniques privées issues de regroupements. Cela a été plus fort que lui : le maire a monté un service concurrentiel à l'hôpital public ; ce qui était strictement inutile et coûtait à l'époque près de 10 millions de F. Une dépense qui avait été financée et acceptée par la Direction de l'Action

attribuer au public au lieu de l'affaiblir purement et simplement. Il faut savoir qu'à l'époque de nombreux propriétaires de cliniques ont été ni plus ni moins spoliés. Un tableau comparatif simple avec les États-Unis permet de se faire une idée de la pléthore représentée par les lits d'hôpitaux (chiffres de 2003, voir tableau ci-dessous).

Mais nous avons en France un tiers de lits hospitaliers de plus qu'en Amérique, proportionnellement à la population, pour un pays dix-huit fois plus petit. Nous hospitalisons trop en France, trop

Essayer de résoudre le problème de l'hospitalisation publique tient de la pétition de principe. Il en est de même pour le "mammouth" qu'est l'Éducation nationale. Pour réformer l'hospitalisation, tâche que Sisyphe n'aurait pas désavouée, il faudrait réorganiser la société dans ses pompes et dans ses œuvres.

Il est une habitude bien française : celle qui consiste, pour régler un gros problème, de l'escamoter. La C.S.G. est désormais un impôt (pour lequel les familles nombreuses ne bénéficient pas d'abattement) qui draine un budget supérieur à celui de l'imposition directe dite I.R.P.P. Malgré cela, la Sécurité sociale qui est en partie alimentée par la C.S.G. souffre d'un déficit abyssal. On fait de l'amuse-tapis en incriminant les prescriptions médicales, en déremboursant des floppées de médicaments, arguant que d'un seul coup ils sont inefficaces après avoir rendu pendant des décennies de bons et loyaux services. Or c'est oublier que l'hospitalisation publique représente à elle seule 50 % des dépenses de santé. Mais c'est un sujet tabou. Et pendant ce temps le mammouth ne fait que réclamer plus et plus de nourriture pour s'engraisser.

L'abus des hospitalisations

L'hospitalisation publique représente : 950.000 salariés, 80.000 praticiens, 55 milliards



L'hôpital Ambroise Paré, à Boulogne-Billancourt

d'hospitalisations en trop. Or notre pays n'est qu'au 9^e rang mondial pour l'espérance de vie. À l'aune des hospitalisations, il devrait être le premier.

Des créations inutiles

Pourquoi l'hospitalisation coûte-t-elle si cher à notre société ? La raison en est simple : il y a beaucoup trop d'hôpitaux. Et pourquoi ? Tout simplement parce qu'au fil du temps et des changements de majorités ou de ministères, les élus se sont fait un point d'honneur à créer puis à développer des services hospitaliers dans leur bourg, ville ou région. Et pourquoi ? Tout simplement pour résoudre le problème du chômage et faire embaucher de bons futurs électeurs qui remercieront par le bulletin de vote le bon maire qui les a fait embaucher. Nécessité constante en république : maintenir la clientèle électorale des élus.

Prenons un exemple. En 1981, nous montions à trois praticiens une clinique privée de 200 lits par regroupement de plusieurs établissements. Une nou-

sanitaire et sociale malgré la carte sanitaire qui avait établi le nombre de lits hospitaliers dans la région. Il va sans dire que les influences politiques avaient très largement joué. De plus les hôpitaux sont souvent et de très loin les plus gros contribuables de la ville en matière d'impôts locaux.

Il s'ensuit, de créations en créations, une véritable pléthore de lits. Et pratiquement personne ne sait que Mme Veil, entre autres méfaits, avait décidé que le rapport entre le nombre de lits d'hôpitaux et celui des cliniques devait se situer de 2 à 1. Donc partout où cela a été possible, la politique suivie était de supprimer des lits de clinique pour les

longtemps et globalement pour trop cher. Pour un résultat qui ne fait pas pour autant de notre système de santé "le meilleur du monde" comme le disent les hommes politiques pour se rengorger. Autrement dit le rapport qualité/prix n'est pas bon.

Pourquoi ? Des milliers de pages, des tonnes statistiques sont alignées chaque année. Mais comme pour l'Éducation nationale, personne n'ose toucher à quoi que ce soit de peur d'être mis sous pression par la rue et de se rendre impopulaire.

Voilà pourquoi la situation est devenue démentielle comme nous l'expliquons en page suivante.

Tableau comparatif du nombre des lits d'hôpitaux

| | États-Unis | France |
|--------------------------|------------|---------|
| Population en millions | 280 | 60 |
| Nombre d'hôpitaux | 6 000 | 1 500 |
| Nombre de lits | 1 050 000 | 400 000 |
| Durée moyenne de séjour | 5,6 jours | 6 jours |
| Coefficient d'occupation | 62 % | 75 % |
| Admissions/1.000 habit. | 120 | 200 |



Un malaise grandissant

L'hôpital au Moyen Âge était l'endroit où les plus pauvres venaient terminer leur vie. Mais à partir du XV^e siècle y sont entassés les marginaux (aliénés mentaux, éclopés, prostituées etc.). Puis, de plus en plus, ils deviennent de véritables prisons où les malades travaillent durement. Au XIX^e siècle progressivement ne s'y trouvent plus que des indigents malades. Le corps médical qui y

Les institutions perdent le sens de leur mission. La gestion se fait désormais au coup par coup. Et après nous, le déluge...

est attaché travaille en bénévole, en sus de l'activité libérale. Les religieuses de tout temps s'y dévouent gracieusement pour la gloire de Dieu. Avec l'instauration du salariat, progressivement les hôpitaux recrutent des médecins salariés. Les places deviennent alors progressivement enviables et recherchées. Conjointement, un lent mais inéluctable mouvement se débarrasse des médecins qui conjointement ont une activité de ville. Le statut d'attaché se raréfie.

Après la guerre de 1914-1918, des médecins commencent à créer des cliniques pour exercer leur art. Puis, à partir de 1970, ces cliniques ont tendance à se regrouper pour être plus fortes : la technobureaucratie a en effet décidé que les petites unités devaient disparaître. Et effectivement en 30 ans les 2/3 d'entre elles sont rayées de la carte sanitaire.

Conjointement l'hospitalisation publique se développe pour devenir un véritable monstre. Actuellement, plus de cent statuts régissent les personnels, plus de cent spécialités y sont exercées : une gigantesque organisation de plus de 10.000 cases et niches diverses.

Mais en même temps elle est une citadelle : chaque ministre promet alors que tout médecin de ville aura désormais une blouse accrochée à l'hôpital : ce que l'ad-

ministration hospitalière craint plus que tout, consciente des abus entretenus depuis des années qu'il ne faut surtout pas révéler.

Quels genres d'abus ? La pêche est facile. Des exemples pourraient être donnés par centaines.

Dans l'hôpital proche de notre domicile, systématiquement quand un patient est hospitalisé par son médecin au vu de résultats biologiques ou radiologiques, ceux-ci sont redemandés systématiquement et intégralement dans le service. Manière élégante de dire que les résultats élaborés par les praticiens de ville ne valent pas tripette. La salle d'entrée au bloc opératoire était jadis emblayée de plusieurs appareils d'anesthésie : chaque nouvel anesthésiste exigeait d'avoir du matériel plus moderne. Jadis pour enlever les amygdales les enfants arrivaient au matin et partaient à 17 heures. Maintenant ils arrivent la veille et partent le lendemain.

Une usine complexe

Les hôpitaux maintenant sont de plus en plus sophistiqués : circuits différents pour le linge propre et sale, pour les plats qui arrivent chaud et ceux qui partent vides, circuits de fluides divers, ventilation, capteurs, sites protégés, circuits décontaminés etc. En quarante ans le personnel a été multiplié par cinq. La responsabilité médicale ayant – en raison des décisions judiciaires – augmenté dans des proportions incroyables, des thérapeutiques de plus en plus onéreuses sont utilisées.

Sans compter les pseudopodes représentés par les SAMU et les SMUR qui coûtent horriblement cher ; et qui n'ont pas pour autant d'équivalents dans de nombreux pays modernes. Les Français qui ont pris l'habitude de leur confort et du moindre effort n'hésitent pas à faire déplacer le SMUR pour la simple varicelle d'un enfant : ce sont au minimum deux pompiers et deux soignants qui arrivent dans deux véhicules médicalisés. Coût minimum 500 euros selon les villes.

En pratique, tout le monde sait qu'il y a trop d'établissements hos-

pitaliers. En **par le D^r Jean-Pierre DICKÈS** bon de savoir que sur les dix dernières années globalement le nombre de soignants (entendre les médecins, infirmières, aides-soignantes, puéricultrices, sages-femmes) n'a pas évolué. En revanche, nous assistons à une explosion des postes administratifs. Ces agents de bureau passent une bonne partie de leur temps à faire des statistiques qui seront parcourues distraitemment par quelque fonctionnaire de l'E.N.A. qui, de toute manière, a déjà imaginé sa propre réforme.

Sur le terrain, les praticiens auxquels on a bien fait la leçon, font "du remplissage" si nécessaire. Il faut bien faire vivre l'hôpital. Des consignes sont donc données pour allonger éventuellement les séjours quand néces-



Des lits vides...

frastructure hospitalière en matériel et en personnes, lequel représente à lui seul l'essentiel des dépenses.

Le prix de journée en hôpital est extrêmement variable. Il va de 300 euros à 1.000 euros, voire 1700 euros pour les services ultra-spécialisés. De quoi se payer la grande suite princière du Négresco à Nice.

Il existe plusieurs types d'hôpitaux. Les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) des grandes métropoles assurent notamment l'enseignement. Les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) se trouvent dans les grandes villes. Et les Centres hospitaliers communaux (CHC) desservent les bourgs. Enfin, dispersés dans la nature, subsistent on ne sait pourquoi, de très petites unités dites Hôpitaux locaux (HL). En ce qui concerne ces deux dernières catégories il est évident qu'elles devraient disparaître dans la mesure où désormais le réseau autoroutier s'est développé. Exception faite de régions comme la Lozère, la Corèze où des petites unités se justifient tout à fait en raison des distances à parcourir pour se faire hospitaliser.

Mais ailleurs ? Les hôpitaux sont atteints de gigantisme. Les praticiens se plaignent en permanence d'une bureaucratie tatillonne, omniprésente. Une sorte de monstre Catoblepas qui en permanence se mange la patte en hurlant que cela lui fait mal. Il est

si facile de savoir que sur les dix dernières années globalement le nombre de soignants (entendre les médecins, infirmières, aides-soignantes, puéricultrices, sages-femmes) n'a pas évolué. En revanche, nous assistons à une explosion des postes administratifs. Ces agents de bureau passent une bonne partie de leur temps à faire des statistiques qui seront parcourues distraitemment par quelque fonctionnaire de l'E.N.A. qui, de toute manière, a déjà imaginé sa propre réforme.

Sur le terrain, les praticiens auxquels on a bien fait la leçon, font "du remplissage" si nécessaire. Il faut bien faire vivre l'hôpital. Des consignes sont donc données pour allonger éventuellement les séjours quand néces-

saire, fermer des lits correspond à toucher à l'emploi. Qui oserait le faire ?

Une répartition aberrante

Face à cela, les lits de "chroniques" sont très insuffisants. Prenons le cas d'une personne âgée et célibataire, se fracturant le col du fémur. Elle ne peut rester seule à son domicile après l'intervention. Il est très difficile de trouver une maison de soins susceptible de la prendre en relais. Un hémiplégique ou un paraplégique après les premiers soins médicaux effectués aura bien du mal pour trouver une maison d'accueil en long ou moyen séjour.

Autre goulet d'étranglement : les urgences des hôpitaux. Il y a là en plus un scandale permanent. Au moindre pet de travers, les gens ont pris l'habitude de se précipiter pour un oui ou un non aux hôpitaux. Un clochard qui n'a pas mangé se présente à l'hôpital. Au nom de la responsabilité médicale il est difficile de l'éconduire. Où le mettre alors ? Il faut jongler avec le téléphone pour lui trouver une place quelque part. Les lits de jours de leur côté relèvent véritablement de l'escroquerie nationale.

Rentable par excellence : on met dans un lit un patient très docile qui attend un examen ou une prise de sang. Toutes investigations pouvant être faites à domicile. Et ce pour 300 à 700 euros, alors que le service est minime et consiste souvent à faire attendre. "Bilan", que de dépenses ont-elles été faites inutilement en ton nom ?

Il n'est pas possible d'occulter non plus ce qui est appelé le "malaise des hôpitaux". Il est la résultante de nombreux facteurs. Nous en retiendrons trois. La déperdition d'argent propre à tout service public, les dissensions entre le corps médical et une administration estimée pléthorique, et les ravages faits par "la dame des 35 heures".

Il faut d'abord savoir qu'un lit d'hôpital coûte deux fois plus cher à la collectivité qu'un lit de clinique et ce pour le même service. Pourquoi : notamment parce que tout le tiers-monde peut venir se faire soigner gratuitement, notamment du sida aux frais du contribuable. La tuerie des enfants non-nés coûte bien cher. De nombreux ressortissants viennent du Maghreb pour se faire avorter. Grégory Benichou, dans un ouvrage remarquable intitulé *Le chiffre de la vie*, raconte qu'une Algérienne est venue se faire avorter neuf fois en France et s'en était retrouvée stérile. Elle se faisait faire des fécondations *in vitro* toujours payées par le contribuable.

De plus les budgets pour un même type d'acte médical peuvent varier de un à trois. Généralement les surcoûts invoqués sont surtout attribués à la re-

Disparités incroyables

| Ville | Hôpitaux | Lits | Habitants |
|-----------|----------|--------|------------|
| Paris | 23 | 15.000 | 6 millions |
| Marseille | 5 | 5.000 | 800.000 |
| Lyon | 7 | 6.000 | 450.000 |
| Poitiers | 2 | 1.600 | 80.000 |
| Le Havre | 1 | 2.500 | 200.000 |
| Lens | 1 | 1.200 | 35.000 |
| Libourne | 1 | 1.550 | 20.000 |
| Orléans | 2 | 1.000 | 115.000 |
| Verdun | 1 | 1.000 | 20.000 |

L.A.F. REÇOIT

Le docteur André CHARLES Éthique ? Vous avez dit éthique ?



■ Le docteur André Charles, pneumologue, exerce en clinique privée à Limoges. Il a naguère donné des conférences aux entretiens de Bichat. Ce grand ami de l'Action française apporte ici le précieux point de vue d'un médecin provincial.

L'ACTION FRANÇAISE 2000. – On ne sait pas toujours à qui appartiennent les cliniques privées. Pouvez-vous lever un coin du voile ?

ANDRÉ CHARLES. – Quelques-unes sont à des médecins ou des groupes de médecins, mais ceux-ci en raison de la complication extrême de la gestion en confient, en pratique, la direction à des spécialistes.

Un certain nombre appartiennent à des mutuelles et d'autres à des groupes financiers : par exemple la Générale de santé, cotée en bourse.

Il y en a même qui appartiennent à des groupes financiers étrangers (notamment suédois). Dans ce cas il est évident que l'objectif est la rentabilité.

Il faut savoir que ni l'implantation, ni l'équipement lourd d'un établissement de soins n'est libre – tant pour le public que pour le privé. C'est l'A.R.H. (agence régionale de l'hospitalisation) qui di-

rige. Il y a encore peu de temps l'A.R.H. décidait de l'attribution du nombre de lits attribués à chaque établissement. Maintenant elle décide du nombre de séjours que chaque établissement aura le droit d'admettre en son sein. Ceci en fonction de la démographie de la région. Il s'agit bel et bien d'un rationnement des soins.

Estimons-nous heureux que cette autorisation ne concerne pas (encore !) l'obstétrique, sinon les malheureuses parturientes qui se présenteraient en fin d'année risqueraient d'accoucher sur le trottoir.

D'une façon générale la politique des différents gouvernements est de favoriser les généralistes en ville et de réserver les spécialistes à l'hôpital. On espère faire les économies, l'avenir le dira.

Malades contingentés

A.F. 2000. – Les petites cliniques et les hôpitaux de proximité semblent avoir bien des difficultés à vivre...

A.C. – Ils sont appelés à disparaître. Mais pour une fois l'administration n'a pas tous les torts. Un chirurgien par exemple, n'aura en pratique plus le droit d'exercer seul sa spécialité : il lui faudra s'associer pour qu'il y ait un service de garde, qu'il soit remplacé

pendant ses absences et il lui faudra donc exercer dans un établissement assez important.

De même un praticien qui n'effectuerait qu'un nombre très faible d'actes se verrait interdire de les entreprendre car on estimerait qu'il "perd la main".



Les praticiens condamnés à la moindre faute

Tout cela n'est pas absurde en soi mais il est évident que les praticiens et les établissements sont appelés à se regrouper. La relation d'intimité du médecin et de son malade y perdra.

À noter que les petits hôpitaux des villes moyennes sont bien souvent les plus gros employeurs du coin. On imagine l'acharnement des élus locaux à les défendre...

A.F. 2000. – Comment sont financés les établissements ?
A.C. – Il faut distinguer les éta-

blissements publics des établissements privés.

Dans l'hospitalisation publique (hôpitaux) les médecins sont payés par l'établissement. Dans l'hospitalisation privée les médecins sont payés "à l'acte" directement par les caisses. Mais en ce qui concerne les établissements mêmes : frais de gestion, paye du personnel, etc. ce sont les caisses qui payent – et les mutuelles. Autrefois ce paiement était fonction de la durée d'hospitalisation de chaque malade ; maintenant un forfait est attribué en fonction de chaque diagnostic (T2A). Les établissements ont donc intérêt à raccourcir les durées de séjour.

On voit donc que l'administration détient un pouvoir absolu sur les établissements de soins, – d'une part en contingentant le nombre de malades, – d'autre part en attribuant pour chaque diagnostic une somme qui ne sera pas augmentée même en cas de complications.

Mise au pas

A.F. 2000. – La responsabilité des praticiens semble être de plus en plus souvent dénoncée. Comment vivent-ils cette sorte de suspicion ?

A.C. – Les tribunaux ont pris l'habitude de condamner de plus en plus lourdement les praticiens à la moindre faute. Rappelons que

le médecin a désormais l'obligation de prouver qu'il est innocent, et que ce n'est plus à la victime supposée de prouver qu'il est en faute !

D'où deux conséquences :
– d'une part les praticiens, pour se mettre à l'abri de problèmes futurs, multiplient les précautions, les examens complémentaires et donc les frais,

– d'autre part certaines spécialités sont désertées par les étudiants, comme la gynécologie ou l'échographie.

Par exemple un gynécologue qui n'effectuera que cent cinquante accouchements par an – ce qui n'est déjà pas mal – aurait en frais d'assurances la contrepartie de soixante-quinze accouchements c'est-à-dire qu'il travaillerait la moitié de l'année rien que pour s'assurer.

Il y a, il est vrai, une compensation par les caisses, mais ces praticiens sont encore un peu plus liés à l'administration :

– Rationnement des soins. Nombre d'actes limités.

– Rentabilité à tout prix. Durée de séjour limité.

– Mise au pas de la médecine par l'administration.

Telles nous paraissent les grandes lignes de la médecine en France à l'aube du XXI^e siècle. Éthique ? Vous avez dit éthique ?

Propos recueillis par Michel FROMENTOUX

cherche. Or celle-ci n'est que 1/1000 du budget de l'ensemble des dépenses hospitalières. Il faut plutôt chercher du côté des techniques de pointe qui sont expérimentées notamment pour les maladies très graves. Mais aussi un certain laisser-aller dans le nombre des prescriptions de toutes sortes (labo, radios, etc). Mais il faut aussi incriminer l'univers kafkaïen qui règne dans les hôpitaux. Le fait par exemple qu'un malade au cours d'un séjour parfois long n'est jamais soigné par la même personne. Il y a aussi le dérapage des prescriptions de toutes sortes, refus de collaborer avec le privé, pullulation d'un personnel administratif qui essaye souvent de justifier son existence par des tracasseries envers les médecins ; lesquels finissent par s'en aller vers le privé.

Le tonneau des Danaïdes

Les gouvernements successifs ont imposé aux hôpitaux "la maîtrise comptable". Encore un grand mot qui ne signifie pas grand-chose.

Régulièrement en effet les hôpitaux demandent des rallonges budgétaires. Pourquoi ? parce que, toujours pour des raisons de clientélisme politique, s'est développée une administration absolument délirante. Le chiffre des administratifs est presque égal à celui du nombre de lits. Ainsi les secrétaires médicales doivent passer la moitié de leur temps au service de l'administration. Sans oublier non plus les directeurs qui font

constamment pression sur les médecins pour favoriser ou défavoriser des types de prescriptions. Il faut bien rentabiliser le scanner ; mais en revanche soigner les maladies graves avec des antibiotiques de seconde zone. Les économies se font rarement là où elles devraient être. Plusieurs hauts responsables médicaux ont dénoncé la gabegie qui s'est introduite au prétexte de l'informatisation. Elle a coûté les dix dernières années près d'un milliard et demi d'euros. Non compris le temps passé par ceux qui essayent de s'en servir. Et bien fréquemment l'informatique n'est pas opérationnelle et la plupart du temps inefficace.

La pression administrative entraîne une pénurie constante de praticiens notamment dans certaines spécialités. Il est fait appel alors à des médecins (et des infirmières) d'origine étrangère. Lesquels ont souvent un statut bâtard ; ils sont sous-payés, et corvéables à merci. Régulièrement ils manifestent pour être reconnus. Et la Cour européenne vient de leur donner raison. Mais l'affaire n'est pas simple du tout. Car des pays donnent des diplômes de faible qualification. Ceausescu de son temps vendait des diplômes de médecins. Et certaines facultés de médecine en Afrique sont loin de donner une qualification équivalente à celle de notre pays.

Les problèmes en cours

Les hausses salariales des fonctionnaires, le statut des médecins étrangers, la

crise des vocations médicales entraînant une insuffisance de personnel, la mise aux normes de sécurité des petites unités, le manque de personnel, la transformation des hôpitaux trop anciens ou classés monuments historiques (style Hôtel-Dieu), l'effondrement de la relation soignants-patients, la restructuration des hôpitaux, le statut des "conseillers généraux" des hôpitaux, la tarification, les budgets, les maladies nosocomiales, la formation médicale continue, la titularisation des médecins étrangers, les restructurations hospitalières, la régulation des dépenses. Un capharnaüm que plus personne ne maîtrise.

Démoralisation généralisée

Enfin, les hôpitaux sont affectés par l'irresponsabilité de "la dame des 35 heures" : l'équilibre précaire qui s'est établi dans les hôpitaux va se trouver très brutalement bouleversé. À cette époque, il y a déjà 3.500 postes de médecins vacants ; et ce malgré le renfort de 8.000 médecins étrangers. La loi Aubry a une incidence effrayante : elle a coûté 3,3 milliards d'euros. Elle provoquera un mouvement de panique ; les médecins sont désabusés, écoeürés, certains clament leur colère et démissionnent.

Cette mesure est avant tout psychologique. Elle transforme le salarié en un vacancier qui interrompt ses loisirs pour aller travailler. Or faute de personnel, les praticiens sont bien obligés de rester à

leurs postes ; et pourquoi donc travailleraient-ils 60 heures alors que les autres fonctionnaires se satisfont très bien de 35 heures ? Il s'ensuivra une gigantesque pagaille : l'attente aux urgences est devenu insupportable, pouvant atteindre 8 heures, l'insécurité s'installe, les médecins sont invisibles, les soignants de tous échelons sont des nomades, les urgences mal assurées, il y a des trous dans le service de garde. La débandade : désormais l'hôpital public avance en cahotant. Plus personne ne se sent plus responsable de rien. La vie hospitalière est déracinée. Le sens du travail et du dévouement disparaissent. Ainsi, l'hôpital de Rambouillet a proposé cette semaine de réduire les fameux RTT de 20 jours à 13 jours ; cet hôpital est en effet déficitaire de 2,5 millions d'euros. La levée de boucliers a été générale. Or ceci ne correspond qu'à dix minutes supplémentaires par jour de travail.

Finalement, ce qui était considéré jadis comme un sacerdoce est désormais réduit pour les intéressés à un simple moyen de gagner sa vie. Voilà ce qu'ont fait du système de soins hospitalier une poignée d'hommes politiques qui eux-mêmes sont destinés à passer.

En voulant faire disparaître les âmes, les institutions elles-mêmes perdent leur âme et le sens de leur mission. La gestion se fait désormais au coup par coup. Et après nous, le déluge.

Il n'est pas né celui qui nettoiera les écuries d'Augias...

Jean-Pierre DICKÉS



LES CELLULES DE L'ESPOIR

Sous ce titre, les Cahiers Saint-Raphaël publient un très riche dossier sur cette découverte sensationnelle qu'a été vers 1970 la reconnaissance des cellules souches au sein des tissus humains. On sait maintenant qu'a ainsi été ouvert un chemin à la régénération de la plupart des organes, mais en même temps de graves dérives se font jour.

Le docteur Jean-Pierre Dickès, directeur des Cahiers, l'explique dans son éditorial : « Très rapidement des chercheurs ont estimé plus simple de récupérer des cellules souches directement sur des embryons qu'ils sacrifiaient, voire d'en créer notamment par utilisation de la nouvelle technique du clonage » Ces chercheurs criminels considérant que l'être humain n'est que simple matériau manifestent « la tentative faite par l'homme de créer lui-même la vie, notamment par le clonage de cellules souches ou d'embryons. C'est le défi suprême à Dieu de nos idéologues sans foi ni lois. »

Suivent des articles fortement documentés de l'abbé Thierry Legrand, du professeur Philippe Piloquet, des docteurs Coumilleau, M.F. Beaugerie, Luc Perrel, de Labriolle...

Comme les précédents, consacrés à La Dépression nerveuse et à Foi chrétienne et dépression, ce numéro des Cahiers Saint-Raphaël est à lire absolument pour bien comprendre l'une des plus inquiétantes dérives de notre temps.

M.F.



* Cahiers Saint-Raphaël, revue trimestrielle de l'Association catholique des infirmières, médecins et professionnels de santé, 20 B, place Duplex, 75015 Paris. Le numéro : 8 euros.

Au-delà du public et du privé

Les hôpitaux représentent, comme l'explique le docteur Dickès, plus de 50 % des dépenses de l'assurance maladie. Or les hôpitaux publics coûtent

La santé devrait pouvoir échapper à l'irresponsabilité budgétaire comme aux dérives marchandes

cher, très cher, de plus en plus cher. Ils sont ainsi aujourd'hui, contrairement à une idée reçue, plus cher que bien des cliniques privées. L'administration

hospitalière française elle-même a reconnu en mars 2005 que la tarification des cliniques privées représente en moyenne 60 % du tarif pratiqué dans le public.

Tarification à l'activité

Pour autant les hôpitaux publics n'équilibrent pas leurs dépenses ! À la différence du privé ils ne pratiquent pas une tarification à l'activité mais bénéficient d'une dotation globale annuelle attribuée à l'aveuglette.



Une clinique à Neuilly
Promouvoir les établissements à but non lucratif

par **Pierre LAFARGE**

Une réforme vient à ce sujet d'être adoptée : il s'agit de la fameuse "T2A" inventée par le ministère de la Santé et présentée comme une solution miracle. Il s'agit tout simplement de la mise en place de la tarification à l'activité dans le public, qui s'il ne freinera pas à lui tout seul l'augmentation des dépenses de santé permettra au moins d'y voir plus clair dans les comptes et de comparer plus aisément les tarifs du public et du privé. Il est extraordinaire de penser que jusqu'à cette réforme il était impensable de disposer d'une réelle analyse des coûts par type d'acte !

Fermer des hôpitaux

Autre nécessité urgente pour la France : fermer nombre de petits hôpitaux de campagne qui coûtent énormément sans pour autant disposer, faute de moyens, de services réellement adaptés aux besoins d'aujourd'hui. L'amélioration des conditions de transports des blessés, comme le coût de certains équipements doit pousser nos gouvernants à réviser la carte hospitalière de la France. Le député Bernard Debré, par ailleurs chef de service hospitalier, estime à juste titre qu'il faut fermer un tiers des hôpitaux français. Mais les élus lo-

caux s'y opposent : l'hôpital représente souvent le principal employeur de leur commune et ils pourraient le payer cher aux prochaines échéances électorales...

Économie sociale

Quel discours spécifique l'Action française peut-elle adopter en matière hospitalière ? Elle doit s'attacher à promouvoir et à défendre ce qui est finalement le standard international en la matière : le privé à but non lucratif.

Expliquons nous : il s'agit ici de renvoyer dos à dos l'hôpital public étatisé, source de trop de dérives financières, et les cliniques privées, non exemptes de dérives marchandes. Il s'agit de concevoir les établissements de santé comme relevant de l'économie sociale, c'est-à-dire de promouvoir des hôpitaux relevant de fondations privées ou de mutuelles. C'est la version moderne de l'antique organisation hospitalière qui relevait bien souvent des ordres et congrégations religieuses.

La santé ne devrait pas dans l'absolu relever de l'État ou d'entreprises à but lucratif : ce domaine doit pouvoir échapper à l'irresponsabilité budgétaire comme aux dérives marchandes.

Égalitarisme et démagogie

Depuis 2004, on a introduit la politique de "maîtrise médicalisée". On a commencé par la médecine de ville avec la réforme Douste-Blazy, réforme dont les effets sont douteux. Les dirigeants de la C.N.A.M. ont maintenant l'hôpital dans le collimateur. C'est logique puisque les frais d'hospitalisation représentent 44 % des dépenses maladie, soit 56 milliards d'euros et qu'ils ont augmenté de 17 % entre 2001 et 2004. Les moyens pour arriver à limiter les dépenses sont connus mais nos politiciens oseront-ils les prendre ?

Illusions

L'une des premières mesures consisterait à réduire drastiquement le nombre de petits hôpitaux dont les plateaux sont sous-employés, ce qui explique, alors que leur maintien coûte cher, un taux de mortalité plus élevé que la moyenne, faute de chirurgiens et d'équipes (infirmières, anesthésistes...) compétentes. Mal-

heureusement, comme tout cela a été créé sous la pression des maires et des élus, il sera difficile d'y toucher même si le maire ou le député, et plus généralement les élites locales, se gardent bien, connaissant les risques, d'utiliser personnellement les services de ces petites unités. Ils préfèrent que ce soit les vieux et les pauvres qui soient victimes de leur démagogie.

Il faut aussi inciter à l'hospitalisation à domicile et à la chirurgie ambulatoire. Il convient surtout de lutter contre la démagogie, fille des prétendus droits de l'homme.

Au lieu de s'attaquer aux arrêts de travail injustifiés (+ 15 %) en un an, aux consultations abusives, aux prescriptions longues et inutiles (+ 17 %) en un an, aux examens multiples et coûteux, aux transports en ambulance (+ 34 %) en trois ans, on a préféré fermer les yeux sur tous ces abus. Pendant ce temps-là, les syndicats médicaux s'agitaient pour faire passer la consultation de 20

par **Yves LENORMAND**

à 21 euros alors qu'une consultation chez le vétérinaire en ville est de 60 minimum, ce qui condamne les médecins à l'abattage. Mais peu importe puisqu'on vit dans l'illusion que la prise en charge du petit risque prévient le grand risque.

Clochardisation

Depuis 1968, on a cassé le mandarinat. Celui-ci présentait effectivement bien des abus mais il a été remplacé par le pouvoir des syndicats et par celui de l'administration. Maintenant tout est codifié, ainsi telle opération entraîne tant de jours d'hospitalisation, telle autre tant, etc. Au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes et aux abus, on a préféré par lâcheté, faire des économies de bouts de chandelle, en sous-payant par exemple les médecins hospitaliers.

Cela a conduit les médecins français à désertier les hôpitaux. Ils ont été remplacés par des mé-

decins étrangers n'ayant, le plus souvent, ni la même formation, ni la même éthique. C'est à partir des années 1990 que la France a fait appel à ces praticiens venus principalement d'Afrique du Nord et du Proche-Orient afin de combler les vides en urgentistes, en chirurgiens et en psychiatres. Ils sont, au nombre de plusieurs milliers, employés dans les hôpitaux, sans qu'on ait, au préalable vérifié leur compétence. Cela permet de les sous-payer (30 à 50 %) de moins que leurs homologues français et de les rendre corvéables à merci.

Ainsi l'égalitarisme et la démagogie régnant sont-ils en train de créer une médecine hospitalière à deux vitesses. Ceux qui ont de l'argent pourront se faire soigner à l'hôpital ou en clinique rapidement par les meilleurs spécialistes alors que les autres devront prendre la file d'attente.

Voilà où nous conduit la philosophie des "droits de l'homme", mais il n'est évidemment pas question d'en changer...

L'Empire et la synagogue

Nicolas Sarkozy s'emploie à "organiser" le culte musulman. Deux siècles avant lui Napoléon agissait de même avec le culte israélite. L'un et l'autre se seront trouvés devant la contradiction inhérente aux États régis selon les principes de

Des ambiguïtés d'un État qui se veut sans Dieu...

1789 : d'une part on proclame que les hommes sont interchangeables, égaux en nature et en droits..., d'autre part, quand on se collette avec la réalité, on se trouve conduit à réglementer l'organisation de telle communauté ayant ses traditions et ses mœurs propres. L'ouvrage de Lilly Marcou, *Napoléon face aux juifs*, relatant avec une grande précision les travaux législatifs accomplis il y a juste deux cents ans en vue de l'intégration des juifs, est à ce sujet fort instructif.

Les juifs, dont le sort avait été amélioré par le roi Louis XVI (comme celui des protestants), ne vécurent pas tous la Révolution avec enthousiasme. Si ceux d'origine portugaise ou espagnole s'étaient plus ou moins assimilés à la bourgeoisie et avaient accueilli les idées nouvelles, la Révolution fit sur ceux de l'est de la France, écrit Lilly Marcou, « l'effet d'un tremblement de terre, d'une libération incomprise vécue dans l'effolement ». À beaucoup le fameux serment civique sembla une « hérésie », d'autant que ça et là « les synagogues

furent menacées et pillées au même titre que les églises ; les prières en hébreu proscrites comme la messe en latin. Les rabbins furent contraints d'abjurer de même que les curés et les pasteurs ». Ils ne comprirent pas, ajoute l'auteur, que ces persécutions leur étaient imposées « en tant que citoyens et non pas en tant que juifs »...

Là était bien en effet la question... Quand Napoléon entendit les plaintes des paysans d'Alsace contre les pratiques usurières des juifs, il décida de prendre le problème à bras le corps, mais se heurta aussitôt à la définition de cette communauté : une nation, une secte, un culte ou un peuple ?

"Régénération"

Déjà l'abbé Grégoire s'était posé la question dans son *Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs*. Le mot "régénération" n'était pas encore péjoratif, mais il révèle quand même une volonté nettement révolutionnaire de refaire l'homme... Pour l'abbé, ce que l'on pouvait reprocher aux juifs provenait des lois restrictives qui les plaçaient depuis des siècles à l'écart, mais quand ils seraient considérés comme tous les autres Français, ils s'assimileraient... N'empêche que pour les trois commissaires aux affaires juives : Portalis, fils du ministre des Cultes, le comte Molé, disciple de Bonald, et Pasquier, maître des requêtes au Conseil d'État, le fait de « l'éter-

tefois en 1808, quand l'horizon de l'empire commençait à s'assombrir, tombèrent les décrets portant sur la réorganisation du culte (disparition des anciennes communautés) et sur la réglementation des prêtres consentis par les juifs. Alors que des juifs anciens révolutionnaires, mais déçus, renouaient avec l'esprit de ghetto, la loi du 7 mars 1808 parut à beaucoup être d'exception, voire persécutrice et fut « vécue comme une brimade », écrit Lilly Marcou.... Reste que l'installation du Consistoire central le 19 octobre de la même année demeure aujourd'hui la charte du judaïsme français.

certitude de n'avoir que « Dieu lui-même comme législateur », ne pouvaient être ignorés. Pour l'empereur, alors au faite de son pouvoir, les choses apparemment étaient claires : « Il y aurait de la faiblesse à chasser les juifs ; il y aura de la force à les corriger », déclara-t-il au Conseil d'État le 7 mai 1806, montrant ainsi qu'il voulait en faire des hommes "libres" que la religion n'empêcherait plus d'entrer dans la modernité, ni de se soumettre à la séparation des lois religieuses et des devoirs du citoyen. On devine ici le même esprit que dans le Concordat et les lois organiques donnés aux catholiques quatre ans plus tôt.

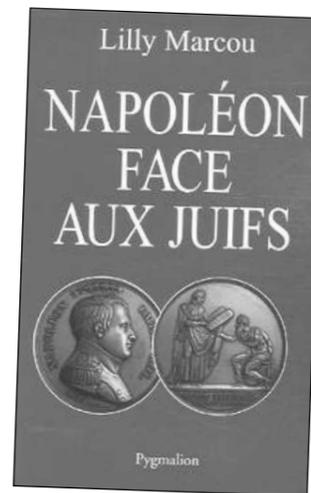
D'où la convocation d'une assemblée de notables ayant à donner des réponses à douze questions portant sur la compatibilité entre tradition juive et code civil en matière matrimoniale, sur les rapports avec les autres religions, sur la juridiction judaïque, enfin – et c'était le point le plus délicat – sur l'usure et sur sa prohibition. Puis avec le sens du grand spectacle qu'on lui connaît, Napoléon, depuis la Pologne où il guerroyait alors, recréa le Sanhédrin, comme à Jérusalem dans l'Antiquité, avec soixante et onze membres dont deux tiers de rabbins. Sanhédrin : l'empereur oubliait que le mot sonnait mal aux oreilles des catholiques se souvenant de la condamnation du Christ...

Les représentants israélites se confondirent alors en propos di-tyranniques sur Napoléon... Tou-

tefois en 1808, quand l'horizon de l'empire commençait à s'assombrir, tombèrent les décrets portant sur la réorganisation du culte (disparition des anciennes communautés) et sur la réglementation des prêtres consentis par les juifs. Alors que des juifs anciens révolutionnaires, mais déçus, renouaient avec l'esprit de ghetto, la loi du 7 mars 1808 parut à beaucoup être d'exception, voire persécutrice et fut « vécue comme une brimade », écrit Lilly Marcou.... Reste que l'installation du Consistoire central le 19 octobre de la même année demeure aujourd'hui la charte du judaïsme français.

La "question juive"

Il est indéniable que la majorité des juifs français se sont intégrés et ont servi honorablement la France. La "question juive" a-t-elle pour autant été résolue ? L'auteur cite l'historien juif russe Doubnov qui, en 1933, reprochait encore à Napoléon d'avoir dissous les anciennes communautés et réduit le judaïsme « à son unique dimension culturelle ». D'autres vont plus loin et conçoivent « le rêve révolutionnaire de liberté et d'égalité comme une sorte d'impérialisme culturel », et ajoutent que « les philosophes du XVIII^e siècle ont, bien involontairement, contribué à une nouvelle forme d'antijudaïsme encore plus dévastateur ayant ses fondements dans un nationalisme laïc et xénophobe ». Hitler en est en effet



le pur produit... Quant à Léon Poliakov, il prétend que « si l'on mettait bout à bout les jugements de Napoléon sur les juifs cela fournirait la matière d'un petit catéchisme antisémite ». Nous ajouterons que la législation napoléonienne n'a pas empêché aux XIX^e et XX^e siècles la constitution de lobbies juifs, ni aujourd'hui l'irruption de ligues cherchant la moindre occasion de culpabiliser les Français, ...au grand dam de la majorité des israélites qui ne veulent que vivre en paix.

Lilly Marcou fait état de la thèse marxiste selon laquelle il n'y aura plus de question juive quand non seulement l'État, mais aussi l'homme sera "libéré" de toute religion. C'est évidemment vouloir résoudre une question en se contentant de la nier. Le vide spirituel laïciste qu'engendrent les principes de 1789 réussit en tout cas beaucoup plus à exaspérer les juifs hier, les musulmans aujourd'hui que ne le ferait une affirmation nette et précise de la France en tant que nation chrétienne et fière de l'être, donc ouverte à l'universel.

* Lilly Marcou : *Napoléon face aux juifs*. Éd. Pygmalion, 228 pages, 18 euros.

GRAND CONCOURS LITTÉRAIRE INTERNATIONAL

Pour la vingtième année, l'Académie poétique et littéraire de Provence ouvre dès ce jour son Grand concours littéraire international (langue française). Les disciplines concernées sont : la poésie classique et libre, le roman, la nouvelle, le conte et les ouvrages divers. Le "Trophée de l'Académie", les "Prix du Président d'Honneur" et des attestations de "valeur littéraire reconnue" récompenseront les lauréats. La date limite de réception des textes est le 20 MAI 2006, le palmarès étant proclamé le dimanche 2 juillet.

* Pour participer, il est nécessaire de demander d'abord le règlement du concours en joignant une enveloppe timbrée avec adresse pour la réponse au siège de l'Académie, 16, impasse les Claudes, 13720 La Bouilladise. Contact téléphonique Roger Blanc ou Martine Olmo : 04 42 62 90 29.

La démocratie contre la foi

■ Trente ans après sa première édition, *L'Église occupée* de Jacques Ploncard d'Assac (1910-2005) n'a rien perdu de son actualité... Le progressisme virulent d'alors a fait place à une sorte d'amollissement général qui ne vaut guère mieux, et la crise de l'Église demeure. À l'aube d'un pontificat qui laisse espérer un redressement des esprits, l'ouvrage de notre regretté collaborateur est précieux pour orienter la réflexion vers les vraies causes du mal dont souffre la chrétienté. Le voici donc réédité, grâce aux soins pieux et attentifs de son fils, le Dr Philippe Ploncard d'Assac.

Tout a commencé avec, au XVI^e siècle, l'esprit de libre examen qui, détruisant l'unité de foi, prépara l'effondrement de l'éthique chrétienne. Face aux individualismes déchainés, il appartient de plus en plus à l'État d'opposer le frein salutaire, mais en 1789 l'individu auto-divinisé, se grisant de sa raison, s'empara

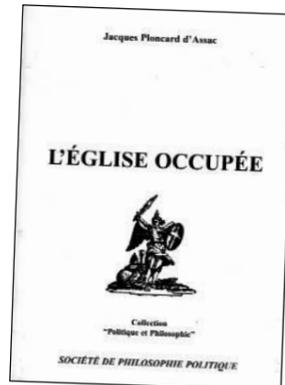
de l'État lui-même, et ce fut l'avènement de la démocratie moderne. Tant il est vrai que toute erreur religieuse débouche sur une erreur sociale et politique...

Ralliement...

Dès lors que tout pouvoir sur terre dut se reconnaître comme la création de la volonté populaire, s'insinua dans l'Église elle-même l'idée que plaire aux fabricateurs d'opinion, donc que se compromettre avec les puissances à la mode, était le moyen le plus efficace pour faire passer le message évangélique. Et celui-ci du même coup, comme aussi la liturgie et la discipline ecclésiastique, fut plus ou moins réinterprété, jusqu'à de nos jours devenir "supportable" pour la société laïciste, au point de paralyser les évêques eux-mêmes...

Jacques Ploncard d'Assac cite abondamment les textes les plus significatifs de Laménais,

des "abbés démocrates", de Jacques Piou, de Marc Sangnier, des animateurs de l'Action catholique, des évêques naguère partisans d'un "parlement des religions"... Sans oublier les illu-



sions du Ralliement prôné par Léon XIII, et la crise des douze années d'excommunication de l'Action française, dont les conséquences n'ont pas fini de se faire sentir.

Toutefois, l'ouvrage fourmille aussi de citations des grands

textes pontificaux, de Pie VI à Pie IX, de saint Pie X à Pie XII, dénonçant – entre autres inepties vieilles comme le monde – le libéralisme qui relativise la vérité, la démocratie qui se rebelle contre l'ordre créé par Dieu, l'humanitarisme qui obscurcit les esprits... Les idées justes existent et ne se démodent pas : il suffirait qu'un groupe d'hommes résolu se réunisse en vue de les propager pour qu'en soient délivrées l'Église et, avec elle, la société.

Telle est la leçon qu'a voulu laisser Jacques Ploncard d'Assac, écrivant, disait-il, « pour le repos des âmes inquiètes et [pour] permettre une plus juste appréciation des hommes et des choses ». Voilà pourquoi ce livre est à lire et à relire.

M.F.

* Jacques Ploncard d'Assac : *L'Église occupée*. Société de Philosophie politique, BP 5061, 83081 Toulon cedex.

LES FILMS D'AVRIL

● **LES BRIGADES DU TIGRE.** – M'sieur Clemenceau... *Souvenez-vous : il y a une petite trentaine d'années, une série télé, dont la chanson du générique était interprétée par Philippe Clay, nous plongeait dans la France de la Belle Époque, celle des années 1900. Pour lutter contre le crime, Georges Clemenceau créait et modernisait la police française en donnant naissance aux Brigades Mobiles plus connues sous le nom de Brigades du Tigre. Équipés d'appareils révolutionnaires en matière d'enquêtes et surtout de... voitures (des tacots, des "teuf-teuf" qui "fonçaient" au moins à 60 km/h.), ces policiers des temps modernes, aux moustaches en "guidon de vélo", pratiquaient la boxe française, la savate et la canne comme des pros. Leurs cibles : les voyous de tous poils, les anars, la bande à Bonnot... Ainsi, au gré des épisodes de la série, on suivait les aventures du commissaire Valentin (Jean-Claude Bouillon) et de ses deux collègues et inspecteurs d'élite Terrasson et Pujol.*

Trente ans après cette série, Jérôme Cornuau porte à l'écran les aventures de ces policiers d'exception aujourd'hui interprétés par Clovis Cornillac (commissaire Valentin), Édouard Baer (Pujol) et Olivier Gourmet (Terrasson). Trois policiers qui se retrouvent embarqués dans une histoire d'emprunts russes, de princesse russe à double visage, Diane Kruger, acoquinée avec le célèbre Jules Bonnot, Jacques Gamblin. Certes bien filmée, cette adaptation un peu trop... modernisée, à l'intrigue feuilletonnesque confuse, risque cependant de décevoir ceux qui autrefois furent captivés par la série télé (sortie le 12 avril).

● **PARMI LES AUTRES FILMS :** deux films d'action :

– **FIREWALL**, un thriller sans originalité de Richard Loncrane (sortie le 5 avril), dans lequel Harrison Ford, responsable du service de sécurité sur ordinateur dans une grande banque, se voit contraint par des malfrats de pirater les comptes des clients et de transférer des sommes mirobolantes sur un compte secret logé dans un paradis fiscal sous peine de voir sa petite famille zigouillée,

– **16 BLOCS**, un bon petit suspense de Richard Donner (sortie le 5 avril), avec Bruce Willis en policier désabusé et plus fatigué qu'un jeune marié au lendemain de sa nuit de nocce, chargé de convoier un petit voleur, Mos Def, jusqu'au tribunal qui se trouve à seize pâtés de maisons du commissariat où il officie. Le hic, c'est que ce petit escroc est un témoin à charge très gênant pour un groupe de flics ripoux qui aimeraient se débarrasser de lui...

Alain WAELEKENS

VERSAILLES ET DRESDE Une rencontre au sommet

■ Tout part, en effet, du "grand tour" d'Europe de l'éducation des princes : Auguste II le Fort, alors Électeur de Saxe, a visité, en 1687, la Cour de France. Impressionné par ce raffinement et cette splendeur au service du pouvoir royal, il se promet, lorsqu'il devient, peu après, roi de Pologne, de donner un éclat et une renommée comparables à sa ville de Dresde.

Fastueux et prodigue, il dépense sans compter pour embellir celle que Voltaire nommait « la Florence de l'Elbe », la titrant « la plus brillante Cour après celle de Louis XIV ».

Dès les années 1723, il fait agrandir la "Voûte verte" du château de Dresde, avec des effets de miroirs, empruntés à Versailles. Ce lieu, composé de huit salles d'exposition, va recevoir, au fil des ans, ses collections d'objets d'art, accessibles au public. S'y entasseront les sculptures et objets les plus précieux en argent, argent doré, ivoire, améthyste, jaspe, cornaline...

Les sculpteurs et joailliers, dont le prince-électeur est le mécène, rivalisent d'audace; ce sont Nübner, Permoser, et surtout J. Melchior Dillinger qui réalise pour Auguste II un *Obeliscus augustalis*, pièce unique de 2 m 30 de haut, chef-d'œuvre de cristal de roche, enrichi de pierres fines, et prêté à la France pour la première et sans doute unique occasion. On assure que le souverain mit six années à en régler le prix : soixante mille thalers, à peu près la valeur d'un château baroque !

À ces folies merveilleuses, s'ajoutent les présents diplomatiques et autres cadeaux, tels les *Saisons*, d'Arcimboldo, présentes à Versailles mais aujourd'hui dans les collections du Louvre. Que dire des sculpteurs de cristal de roche, de Miseroni et de Milanais Metellino, ou moins deux cent cinquante pièces sont parvenues jusqu'à nous !

À côté des objets précieux et des richesses accumulées, une



Cour, c'est aussi un train de Cour. Plusieurs salles sont dédiées aux fêtes de la Cour de Saxe : mariages qui dureraient tout le mois, tournois, carrousels, courses de bague ou à la quintaine, toutes ces fêtes sont l'occasion d'exposer armures, chaises et traîneaux, habits et parures dont

certaines de diamants ou d'émeraudes pourraient faire pâlir plus d'un souverain. Et, bien sûr, la passion première : la porcelaine. Les plus beaux Meissen s'offrent à nos yeux et l'on ne saurait faire un choix, trop cruel. Pourtant, un vase à décor de boules de neige (fleurs) et deux oiseaux rouge et or, de 1750, retient le regard par sa grâce exquise.

De salle en salle la famille de Saxe nous guide : fils illégitime d'Auguste II, mais ô combien glorieux, Maurice de Saxe, peint par Nattier, éternise sa séduction et, non loin, on est conquis par les joues roses et le charme de Marie-Josèphe de Saxe, également par Nattier – ému aussi car cette princesse, disparue à l'âge tendre de trente-six ans, donna trois rois à la France : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Courtoise émulation, admiration réciproque, cousinages et alliances, telle était la France dans l'Europe du Grand-Siècle avant d'être celle de l'Europe des Lumières. On se prend à rêver... On ne peut quitter le château sans s'arrêter dans les appartements royaux. Au passage, dans le salon de la Paix, le jeune Louis XV, en costume antique, à manteau bleu, présente en souriant à la nymphe Europe un rameau d'olivier. *Louis XV donnant la Paix à l'Europe*, lit-on au bas du tableau. François Lemoyne, peintre, fit, lui aussi ce rêve, en 1729.

Monique BEAUMONT

* **Splendeurs de la Cour de Saxe. Château de Versailles, tous les jours sauf lundi, de 12 h 30 à 17 h 30, jusqu'au 23 avril 2006.**

NOTE DE LECTURE

Rires et sourires assurés...

■ Créer une nouvelle maison d'édition n'est déjà pas chose facile et se spécialiser dans les ouvrages humoristiques est un sacré défi !

C'est pourtant ce que vient de faire Le Léopard Masqué, nouveau venu dans le monde des livres. Parmi ses premiers titres, *Pourquoi et comment j'ai voulu islamiser Saint-Germain-des-Prés* est tout simplement hilarant. Écrit par Olivier Michel, grand reporter au *Figaro Magazine*, ce roman nous conte les aventures d'une retraitée cégétiste ayant travaillé dans les pâtes alimentaires.

Après le drapeau rouge, celui de l'Islam. Notre sexagénaire entreprend avec une bande de pieds nickelés fondamentalistes de convertir Saint-Germain-des-Prés à l'Islam, simplement parce que, cinquante ans auparavant, l'entrée du Tabou lui fut refusée. Voici donc nos apprentis terroristes, incapables d'ailleurs de terroriser qui que ce soit, à l'assaut de la rive gauche, de ses restaurants et boutiques de mode.

En dire plus serait déflorer l'ouvrage mais soyez assurés que sa lecture vous procurera un grand moment de bonheur ! Rires et sourires assurés.

R.D.

* Olivier Michel : *Pourquoi et comment j'ai voulu islamiser Saint-Germain-des-Prés*. Les éditions du Léopard Masqué, 165 pages, 13,80 euros.

Une remontée à l'essentiel

Dans son premier roman, *Le Doigt de Dieu*, Henry Le Bal nous entraîna déjà, outre Atlantique vers le Brésil, cet empire capétien. Ce *Janvier du*

vain du XX^e siècle, Gabriel de Saint-Cast, gentilhomme français de la fin du XVIII^e siècle, et Corcovaël, l'ange de la baie de Rio. C'est leur remontée commune et symbolique vers le huitième jour, celui qui vint juste après la création du monde, que nous conte ce livre exigeant.

A travers Rio et sa beauté brute, à travers l'éloge de l'insu-

Le président de la Fédération royaliste de Bretagne publie un nouveau roman.

Monde invite une nouvelle fois le lecteur à Rio de Janeiro, la ville du fleuve de janvier, et dans l'île de Paqueta, qui orne sa baie et constitue, avec Ouessant et le Liban, l'un des séjours préférés de l'auteur.

« Cette ville respire l'espérance. Pas la Foi, comme à Rome, mais l'espérance. Rome c'est l'histoire, l'art, la pensée. C'est construit, échafaudé, mûri. Rio c'est un paysage, quoique l'homme fasse », lâche Jude, l'écrivain qui sert de fil conducteur au roman. Un roman qu'Henry Le Bal a voulu éclaté, à la fois et tout à tour dialogue théâtral, carnet de bord, journal intime, roman inachevé, correspondance...

Rencontre improbable

Le Janvier du Monde, c'est donc la rencontre improbable mais essentielle entre Jude, cet écri-



Henry Le Bal

larité, Henry Le Bal vise à mieux cerner la réalité du Verbe, du Logos, et ce à l'ombre du Corcovado, le Christ Rédempteur qui domine la ville.

Un pari osé mais salutaire, à l'heure où l'art semble plus que jamais détaché du Sacré : « Aujourd'hui est sans chef-d'œuvre. On n'affronte plus les Dieux. On ne descend plus aux enfers. »

* Henry Le Bal : *Le Janvier du Monde, L'Âge d'homme*, 370 p., 25 euros.

D.V.D.

Théâtre pour tous

■ Nous avons déjà signalé dans cette rubrique les rééditions du Théâtre de la jeunesse de Claude Santelli en évoquant les adaptations des livres de la comtesse de Ségur. La mythique émission des années soixante a permis aux plus jeunes de découvrir d'autres classiques de la littérature. Ainsi, s'il était difficile avec peu de moyens et de décors de réaliser l'intégrale des *Misérables*, dont certains chapitres ne sont pas destinés aux jeunes enfants, Alain Boudet et Albert Simonin ont-ils choisi en 1961 de mettre en scène l'histoire de *COSETTE* ou plutôt de son enfance.

Bien sûr, la profession de Fantine sa mère n'est pas dévoilée, le Théâtre de la Jeunesse, comme son nom l'indique, étant écrit pour les plus jeunes. Nous retrouvons la fillette chez les Thénardier jusqu'à son adoption par Jean Valjean. Cette production réunit d'illustres comédiens parmi lesquels Jean Chevrier, Rosy Varte et Marcel Bozzuffi. Nul doute que cette dramatique donna à plus d'un apprenti lecteur l'envie de se plonger dans l'oeuvre d'Hugo.

Autre auteur prestigieux, irlandais celui-là, adapté en 1962, Oscar Wilde avec *LE FANTÔME DE CANTERVILLE*. Cette nouvelle relate les mésaventures d'une riche famille américaine ayant racheté le château de nobles britanniques ruinés. Ils feront rapidement connaissance avec le spectre hantant les lieux. Ce dernier croira reconnaître en la jeune fille du milliardaire yankee la fiancée qu'il tua des siècles auparavant. Là aussi, une distribution prestigieuse : Claude Nicot, Maria Pacôme, Claude Rich, Jacques Fabbri. Quel feuilleton télévisé d'aujourd'hui peut se vanter de réunir autant de grands comédiens ?

Souhaitons que les mois à venir nous permettent de redécouvrir d'autres bijoux de cette qualité.

Renaud DOURGES

* *COSETTE*, distribution Koba Films Vidéo durée : 107 minutes

* *LE FANTÔME DE CANTERVILLE*, distribution Koba Films Vidéo, durée : 90 minutes.

Témoins de Pâques

par
Anne BERNET

Base de toute l'espérance chrétienne, Pâques est par excellence la fête qui dérange le plus un monde en rupture avec son message.

La prochaine sortie du film tiré du roman de Dan Brown, *Le code Da Vinci*, sera, à n'en pas douter, prétexte à répandre derechef dans les esprits la thèse ésotérique d'une postérité cachée du Christ et de Marie-Madeleine, secret dont les Templiers et leurs héritiers spirituels eussent été les dépositaires. Canular qui ne mériterait aucune réfutation s'il n'avait causé des ravages parmi nos sociétés déchristianisées où beaucoup cherchent une justification à leur apostasie silencieuse.

Pécheresse repentie

Il est paru de nombreuses réponses qui n'ont pas bénéficié du même retentissement que le roman. Ces livres ont le mérite de donner à leurs lecteurs des arguments contre les fables et les erreurs à la mode. L'originalité du petit ouvrage de Roland Hureaux, *Jésus et Marie-Madeleine*, est de centrer le débat autour de la pécheresse repentie et de ses rapports avec le Seigneur.

Se fondant sur les Évangiles, écartant les apocryphes où seuls les niais s'imaginent découvrir quelque révélation prohibée, Roland Hureaux propose, sans en dissimuler les lacunes, la biographie d'une Juive de la bonne société, sans doute identifiable à la sœur de Marthe et de Lazare, que sa beauté écarta du droit chemin et qui le retrouva lors de la plus bouleversante des rencontres. La "Dilecta Christi", la Bien-Aimée, devait, par son amour et sa fidélité, se mériter la grâce insigne d'être la première à rencontrer le Ressuscité et à L'annoncer aux apôtres eux-mêmes. Honneur invraisemblable propre à bousculer tous les a priori sur la prétendue misogynie du christianisme.

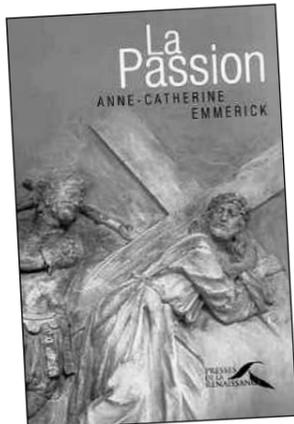
Il faut cependant déplorer que ce livre documenté, sérieux, empreint d'une authentique affection envers la Magdaléenne, se croie obligé, par on ne sait quelle réaction de respect humain, de préciser en note que le fait de qualifier Notre-Dame de « Vierge », « n'implique pas de prise de position dans sa virginité effective ». Étrange tentation de ménager le monde...

Apologétique

L'amère Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, d'Anne-Catherine Emmerick, fut, dès sa parution en 1833, quelques années après la mort de la religieuse visionnaire, l'un des ouvrages de dévotion les plus lus du XIX^e siècle. Pourtant, tous les proches de la mystique savaient que le texte, œuvre en fait du romantique catholique Clemens von Brentano, n'avait qu'un très lointain rapport

avec les bribes de vision décousues livrées après les extases et qui ne pouvaient, en l'état, donner prétexte à un livre complet et cohérent.

Brentano, d'ailleurs, l'avouait, reconnaissant avoir fabriqué les nombreux passages manquants, repris entre autres chez l'Espagnole Maria d'Agreda, et introduit en abondance ses propres réflexions sur l'état du monde et de l'Église, les contrecoups de la Révolution française, l'influence de la franc-maçonnerie, tous sujets qu'Anne-Catherine ignorait. Brentano estimait que la fin, en l'oc-



currence un supplément d'historicité fourni aux Évangiles face à leurs détracteurs, et une apologie de la visionnaire, justifiait ces moyens. Son incontestable talent avait fait le reste. I

Il ne se doutait pas qu'il nuisait, gravement, à la crédibilité de celle qu'il avait tant admirée. Dans l'impossibilité de faire le tri entre les authentiques révélations et les inventions brentaniennes, l'Église préféra écartier l'ensemble, et la cause d'Anne-Catherine traîna jusqu'à l'an passé, date à laquelle elle fut béatifiée pour ses vertus, non pour ses écrits ou ses visions. Il a fallu cette béatification, et le succès de *La Passion* de Mel Gibson, qui ne cachait pas ses emprunts au texte pour susciter une nouvelle curiosité du public et en justifier une traduction complète et exacte. S'il est loisible, et même édifiant, d'utiliser ce livre comme base de méditation durant cette Semaine Sainte, l'on gardera présent à l'esprit qu'aucune révélation privée n'est objet de foi, et qu'il faut lire Emmerick-Brentano comme une apologétique, mais certes pas comme vérité d'Évangile.

Reliques

En 1988, il fut fait grand bruit autour de la datation du Saint Suaire obtenue grâce au carbone 14, qui prétendait prouver son origine médiévale. Périodiquement, télévisions et journaux ressortent la fameuse expertise pour mieux se gausser de la stupidité des catholiques et de leur vénération de l'objet. Il n'est en revanche jamais question du manque de fiabilité avéré de la méthode au C14, pas plus que des dizaines d'expérimentations scientifiques opérées depuis dans les spécialités les plus

diverses qui, toutes, tendent à démontrer l'antiquité du linge, son authenticité, et la probabilité maximale qu'il ait été celui du Christ.

Pourquoi, face à tant de preuves conjuguées, qui faisaient dire au professeur Lejeune il y a déjà quinze ans, qu'aucun doute n'eût plus été possible s'il s'était agi de la culotte du roi Dagobert, un tel acharnement à nier l'évidence ? Parce que, comme l'écrit Daniel Raffard de Brienne dans son *Dictionnaire des reliques de la Passion*, admettre l'origine juive et antique du linge, admettre que l'on ignore absolument comment l'image s'est formée et qu'il semble en effet impossible qu'elle soit faite de main d'homme, obligerait à conclure que le Christ a existé, qu'il est ressuscité, qu'il est donc vraiment le Fils de Dieu, et que le christianisme honni a raison depuis le début... Hypothèse intolérable qui conduit à chercher les explications de substitution les plus ridicules.

Il serait vain de discuter avec la mauvaise foi et le mensonge. Daniel Raffard de Brienne ne s'y essaie pas et son dictionnaire se borne à mettre, non sans humour, les contradicteurs en face de leurs propres absurdités. Si l'essentiel de l'ouvrage se concentre autour du Linceul de Turin, de nombreux articles sont consacrés à des reliques moins connues et moins étudiées : couronne d'épines, lance, clous, suaire d'Oviedo et tunique d'Argenteuil. Les aspects historiques et scientifiques sont également examinés. Enfin, l'ordre alphabétique permet de retrouver d'emblée le point de la question que l'on désire étudier, ainsi que les réponses et les explications les plus récentes avancées. Ceux qui s'intéressent à la sindonologie ne pourront plus se passer de cette synthèse remarquable.

Révélation étonnantes

André Marion et Gérard Lucotte font partie de ces scientifiques qui travaillent sur le Linceul, et que leurs détracteurs traitent aimablement « d'escrocs schizo-phrènes et monomaniaques », les accusant même de fausser leurs résultats, sous prétexte que leurs travaux inclinent vers l'authenticité des reliques. L'un de leurs derniers programmes les a conduits à se livrer à diverses comparaisons entre le linceul de Turin et la tunique d'Argenteuil, étoffe antique qu'une autre étude au C14 avait voulu discréditer. Il s'agissait essentiellement de comparer, ainsi que l'on venait de le faire avec le suaire d'Oviedo, si les pollens présents sur les linges démontraient une même origine palestinienne, s'ils confirmaient les itinéraires supposés des reliques selon la tradition, si les taches de sang se superposaient, si elles révélaient un

même groupe sanguin et un même ADN, si tout, enfin, laissait supposer qu'il s'agissait du même supplicié.

Les auteurs, l'un spécialiste du traitement des images, l'autre généticien, font le point sur les derniers développements, y compris ceux qui, déformés par certains, ont entretenu la rumeur absurde d'un éventuel « clonage du Christ ». Au-delà des élucubrations qui font la joie des chaînes de télévision, ce livre, d'un accès aisé en dépit des sujets pointus envisagés, apporte des révélations étonnantes, et merveilleusement réjouissantes.

Controverses

Les linges de la Passion de Jésus de Nazareth ne susciteraient pas tant de commentaires s'ils ne témoignaient de Sa Résurrection. Quoiqu'ils ne soient pas nécessaires à la foi, ils semblent avoir été révélés spécialement à notre époque comme autant de signes de contradiction justement appuyés sur cette Science idolâtrée de nos contemporains.

Contrairement à ces théologiens et exégètes des années soixante-dix qui affirmaient que la découverte de la dépouille mortelle de Jésus n'altérerait en rien leur « croyance », le journaliste italien Vittorio Messori sait bien, lui, que tout repose, précisément, sur la parole d'un groupe de femmes et d'hommes selon les-

quels l'ami qu'ils avaient enseveli l'avant-veille était sorti vivant de la tombe. S'il ne s'agissait que d'un mensonge, d'une hallucination collective, ou du roman inventé par des communautés primitives deux cents ans après, nous serions, selon la parole de Saint Paul, les plus malheureux des humains...

Messori, avec une audace et une liberté presque impensables en France, enquête sur un tombeau vide. *Ils disent « Il est ressuscité »* soulève courageusement toutes les controverses possibles, dans une quête de la Vérité exemplaire, et met à mal toutes les théories des prétendus sages de notre époque. Justement ceux auxquels cette Vérité-là, apanage des petits et des humbles, demeurera cachée jusqu'à la Fin.

* Roland Hureaux : *Jésus et Marie-Madeleine, Perrin, 170 p., 16 euros (104,95 F) ; ou Tempus, 170 p., 7 euros (45,92 F).*

* Anne-Catherine Emmerick : *La Passion, Presses de la Renaissance, 320 p., 21 euros (137,75 F).*

* Daniel Raffard de Brienne : *Dictionnaire des reliques de la Passion, Éditions de Paris, 198 p., 24 euros (157,43 F).*

* André Marion et Gérard Lucotte : *Le linceul de Turin et la tunique d'Argenteuil, Presses de la Renaissance, 330 p., 20 euros (131,19 F).*

* Vittorio Messori : *Ils disent « Il est ressuscité », François-Xavier de Guibert, 292 p., 21 euros (137,75 F).*

LUS AUSSI

● Alexandre Najjar : SAINT JEAN-BAPTISTE

« En vérité, Je vous le dis : il n'en fut pas de plus grand que Jean le Baptiste parmi les enfants des hommes. » **Tel est le témoignage rendu par le Christ à son cousin le Précurseur. Et pourtant, que savons-nous du dernier prophète qui clôt l'Ancien Testament et ouvre le nouveau ? Est-ce que toutes les certitudes traditionnelles le concernant n'ont pas été remises en cause par l'exégèse moderne ? Avec talent, humilité et foi, Alexandre Najjar fait le point sur la personnalité de Jean, et sur la place immense qu'il tient dans la pensée chrétienne, mais aussi dans l'art et la littérature. Un joli livre nécessaire.**

* Pygmalion, 190 p., 18,50 euros (121,35 F).

● Joël Schmidt : SAINT PIERRE

N'osant se risquer à écrire une biographie du Prince des Apôtres, faute de documents fiables en suffisance, Joël Schmidt, bon connaisseur de l'Antiquité et des débuts du christianisme, propose ici une vie romancée de Simon fils de Jonas. Ni roman ni livre d'histoire, ce qui peut dérouter le lecteur, cet ouvrage n'en est pas moins intéressant et très joliment écrit.

* Presses de la Renaissance, 370 p., 21 euros (137,75 F).

● M^{re} Mario Marini : DALMANOUTHA

Pour échapper aux foules, Jésus traverse le lac de Tibériade et entraîne les disciples vers Dalmanoutha, un village dont les archéologues et les historiens cherchent toujours la trace. Tel est le fil conducteur de la retraite sur la gloire de Dieu prêchée à des séminaristes mexicains et qui invite, loin de certitudes et des sentiers battus, à suivre le Christ jusque sur les chemins inattendus où Il veut nous mener.

* Téqui, 360 p., 26,50 euros (173,83 F).

● Denis Desforges : L'AFFAIRE DU LINCEUL DE TURIN

Cette synthèse, conçue comme un dossier de plaidoirie, par un avocat, retrace l'histoire du Linceul et les derniers développements le concernant, et rassemble tous les éléments permettant de conclure à l'authenticité.

* Albin Michel, 185 p., 15,90 euros (104,30 F).

Pour les lendemains du royaume

Il est bien vrai qu'elle est agaçante, la grande maison d'en face, grise de murs et de volets, bordée de quelques hortensias desséchés. Je ne saurais dire que je n'ai jamais vu les fenêtres ouvertes, et une présence humaine même furtive.

« Le bien gagné reste à défendre, le nécessaire à conquérir »

(Charles MAURRAS)

Des esprits railleurs de mes amis la trouvent convenable pour une intrigue de roman policier ; ils la supposent peuplée de squelettes et l'appellent Ker Agatha Christie ou Villa Mary Higgins Clark. Seule ou presque, ma cousine Dorothee Follavoine, éprise de rêveries moins sinistres, préfère y situer la résidence de quelques personnages folâtement imaginaires, le baron Piquebœuf, le docteur Openfield, le peintre Sigisbée Tapioca et l'Homme sans Nom, silhouette inquiète et errante, le détective adonné à la recherche fébrile du temps passé, du Temps futur et des Idées précieuses oubliées...

Quant à moi, je ne sais plus si je dois souhaiter qu'une présence vienne ranimer, ne fût-ce qu'un jour ou qu'une heure, la demeure mélancolique, anonyme et bourgeoise.

par **Jean-Baptiste MORVAN**

Il me semble que dans l'étendue du royaume de France existent d'innombrables maisons pareilles, et des villages perdus dans une longue léthargie, et des quartiers d'une pesante et uniforme banalité, aux rues rarement fréquentées. Je pense aussi aux édifices démesurés de l'après-guerre, "barres" et "tours", dont l'esprit public souhaite maintenant l'effondrement.

Signification française

Mon ami Polydore, dans les heures où son esprit contrariant revêt la forme d'un optimisme imprévu, se complait à imaginer une reconquête aussi fervente qu'imprévue de ces lieux divers, et il appelle de ses vœux une résurrection glorieuse, un feu d'artifice de signification française. Une intervention du Saint-Esprit viendrait créer de nouveaux "pays", de vaillantes et délicieuses "provinces" parfois minuscules mais non moins plaisantes. Des lieux apparemment maussades ou hagards seraient appelés à distiller les alchimies subtiles d'un nouveau, piquant et séduisant folklore, à couvrir des personnalités marquées de génie ou de vocation chevaleresque : en somme, une nouvelle vague de fraternités psy-

chologiques et morales constitutives de la France.

Ces duchés, comtés et principautés modestes, ne sauraient évidemment faire oublier les provinces antérieures, ces charmant déités vêtues d'or, d'hermine, d'azur et de pourpre, s'accompagnant sur la harpe ou la guitare pour célébrer la patrie



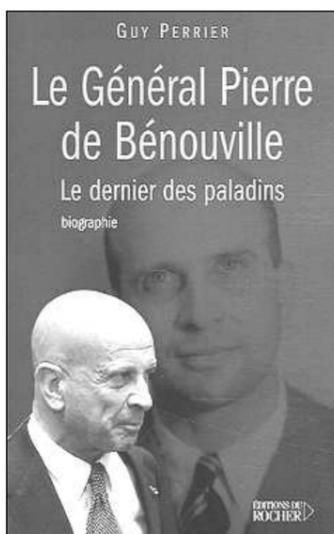
Derrière les volets, l'imagination s'évade...

immortelle. Mais c'est un bien inestimable que notre perpétuelle ambition pour une France renouvelée, notre confiance dans les dons futurs, proches ou lointains de la Divine Providence. Et nous nous répéterons, encore et toujours, ces vers de notre maître Maurras dans La Balance intérieure: « **Nous étions nés pour nous suspendre – À la guirlande du désir – Le Bien gagné reste à défendre, – Le nécessaire à conquérir** »...

Le général de Bénouville et la réconciliation des Français

Il appartenait à Guy Perrier, auteur d'une remarquable biographie du colonel Rémy, d'écrire l'histoire d'un autre héros de la Résistance, le général Pierre de Bénouville*. À l'instar de Jean Paulhan et Dominique Aury dans leur anthologie de textes français parue en 1947 (1), Guy Perrier a le souci de l'unité nationale, de l'entente et de l'alliance de tous ceux qui, par leurs mérites, leur héroïsme, leur esprit constituent les bâtisseurs de notre grande patrie, les porte-flambeaux de sa gloire.

Comme il serait vain de paraphraser ce que Guy Perrier exprime très bien, nous lui laisserons la parole. Pour situer Bénouville il écrit : « **Comme Rémy, haute figure de la Résistance, c'est un catholique fervent, maurrassien, monarchiste, patriote ardent, et il reste fidèle à ses convictions plutôt qu'à un chef, quoi qu'il lui en coûte. Pour ses amis, sa fidélité proverbiale, jamais remise en question, transcendait tous les clivages. Entre l'ancien chaudronnier Pierrot Musselier, ex-légionnaire, et le grand patron Marcel Dassault, entre le communiste Serge Ravelin et le camelot du Roi Jehan de Castellane, il ne faisait aucune**



différence [...] Pierre de Bénouville avait l'obsession [...] de la réconciliation des Français après les années terribles de la guerre. Pour lui, seul importait l'amour de son pays. "La patrie passe avant toute chose", m'a-t-il répété souvent. Et "l'honneur commande" ».

Pour conclure, Guy Perrier anticipe légitimement le jugement des historiens : « **Ils découvriront que cet homme de paradoxes, séducteur-né et adversaire pugnace, guerrier de l'ombre et fin diplomate, homme de plume et homme d'épée, a laissé un message clair aux générations futures, parfaitement résumé dans une phrase écrite**

au temps de sa captivité : "Tout ce que nous tenons [...] nous le recevons en dépôt seulement et pour le temps très bref de notre furtif passage". Finalement, ils reconnaîtront que le général Pierre de Bénouville, l'un des derniers paladins du XX^e siècle, n'a pensé qu'à la France et à son Dieu. »

PERCEVAL

* Éditions du Rocher.

(1) La patrie se fait tous les jours, éditions de Minuit.

Réconcilier autorité et libertés

■ « **Aujourd'hui, on rencontre la liberté et ses périls en haut, nous voulons dire dans les affaires capitales qui engagent l'avenir de la nation et la sûreté de l'État ; quant à l'autorité, dans ses plus extrêmes rigueurs, on l'a placée, bien inutilement ! en bas, dans les sujets où, au contraire, la discussion, la diversité, l'initiative de chaque citoyen seraient, non seulement sans périls, mais avantageuses ; on a mis cette autorité souveraine et décisive dans le moindre détail des rapports des particuliers avec l'administration !**

Intervertir cet ordre, placer les libertés en bas, l'autorité en haut, c'est proprement reconstituer l'ordre naturel et rationnel ; la constitution royaliste, c'est donc proprement la constitution naturelle et rationnelle du pays enfin retrouvée ; et le règne du Roi n'est que le retour à notre ordre.

[...]

Nous avons un gouvernement républicain et une administration monarchique : le bien public exige que cet ordre paradoxal soit renversé.

L'administration doit être républicaine, puisqu'elle doit servir le public ; le gouvernement, monarchique, puisqu'il doit le gouverner. Ce qui importe, en effet, à la vie des administrés, c'est la liberté ; ce qui importe à la vie politique d'une nation, c'est l'autorité, condition de l'esprit de suite, de la décision et de la responsabilité.

[...]

Les garanties du citoyen dans l'État républicain sont absolument théoriques, mais sont déduites, il est vrai d'une théorie (les Droits de l'homme) qui conduit à méconnaître les droits de l'État : dans la pratique, elles s'évanouissent absolument. Respectueuse des droits supérieurs de l'État, la théorie monarchiste confère au citoyen des garanties pratiques, des garanties de fait : celles-ci ne sont pas théoriquement inviolables, mais elles sont pratiquement très difficiles à violer.

La liberté est de droit sous la République, mais elle y est seulement de droit : sous la royauté nationale, les libertés seront des faits, certains, réels et tangibles. »

Charles MAURRAS
Dictateur et Roi

■ Dictateur et Roi a été rédigé durant l'été 1899, alors que l'Enquête sur la Monarchie n'était pas encore entamée. Encouragé notamment par Frédéric Amouretti, Maurras entendait fournir aux écrivains royalistes un manifeste « **établissant avec clarté quel serait le rôle momentané et quel était l'essence perpétuelle du régime monarchique** ».

Il en résulte une étude des rapports entre les institutions politiques et la société, prenant le contre-pied du préjugé libéral selon lequel l'autorité serait toujours une menace pour les libertés. L'originalité de cet opuscule est de présenter l'autorité et la liberté comme des notions complémentaires, et même indissociables.

C'est un point de vue qui participe d'une approche réaliste de la politique, excluant les abstractions purement théoriques :

voilà pourquoi il s'agit de replacer à la base les libertés, et non la liberté. Pour les mêmes raisons, Maurras insiste sur la nécessité de garantir ces libertés en pratique, et non en droit : un État cantonné à ses prérogatives régaliennes par la vigueur des corps intermédiaires est donc préférable à une "séparation des pouvoirs" effective surtout dans l'esprit des juristes.

Au-delà, Dictateur et Roi ébauche l'idée d'une "politique naturelle" et met en évidence l'incapacité de la république à la mener. Selon l'expression de François Huguenin, ce texte fondamental « **sert de bréviaire à toutes la génération royaliste des années 1900-1914** ». Il demeure une synthèse de référence pour celle d'aujourd'hui.

Grégoire DUBOST

L'ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

| | |
|---|--|
| 1. Premier abonnement France (un an) ... 76 € | 5. Abonnement de soutien (un an) ... 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) ... 85 € | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) ... 45 € |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) ... 125 € | 7. Outre-mer (un an) ... 135 € |
| 4. Abonnement de six mois ... 70 € | 8. Étranger (un an) ... 150 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
Tél.
Ville Code postal

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A



Cotignac : une "première" réussie

« Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin ». Une averse sur Sainte-Maxime, quelques gouttes sur Toulon, il en faut davantage aux amis et sympathisants d'Action française de la Côte d'Azur pour les dissuader de se rendre à Notre-Dame-des-Grâces de Cotignac en ce 25 mars, fête de l'Annonciation. C'est en effet dans l'arrière-pays du Var, en zone montagneuse, que Gérard Pouységur et Danièle Wilkin, délégués de l'A.F. en Provence, ont donné rendez-vous pour une « Journée d'Amitié et d'Action française ».

Vers 10 h 30 le soleil commence à briller et triomphe durablement des nuages. Le sanctuaire où vinrent prier Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV est bien rempli. Au premier rang de l'assistance on remarque S.A.R. le prince Sixte-Henri de Bourbon

voûtée du sous-sol, d'énormes bûches se consomment au fond de la cheminée et répandent une bienfaisante chaleur. Un traiteur s'apprête à servir un excellent repas à cent cinquante convives. À la table d'honneur sont placés côte à côte S.A.R. le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme et M. Attab Pa-

d'« elle ». Souverainiste, elle combat l'esprit de renoncement national qui imprègne nos dirigeants politiques et qui les a amenés l'an dernier à faire participer la France à la célébration de l'anniversaire de Trafalgar et non à celle d'Austerlitz. Elle s'attache à faire respecter le « non » des Français au



Attab Pacha, Gérard Pouységur et S.A.R. le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme

cha, dernier maire d'Alger du temps de la France et président de l'association *Veritas* qui se donne pour objectif de faire connaître et de défendre la vérité sur la présence française en Algérie, c'est-à-dire un descendant de Charles X et un descendant du dey d'Alger que Charles X renversa... Pendant ce temps, le public qui n'a pas tenu dans la salle profite d'un buffet organisé dans la cour du château.

Au dessert, Danièle Wilkin ouvre les discours en prenant la parole devant tous nos amis rassemblés. Elle souligne l'importance de poursuivre le combat national dont l'Action française doit

référendum du 29 mai 2005.

Royaliste, l'A.F. observe que les tares et les échecs de la V^e République apportent sans cesse des arguments en faveur de la Monarchie qui demeure la constitution naturelle de la France.

Jean-François Collin, président de l'A.D.I.M.A.D. (anciens militants de l'Algérie française) dresse le bilan des fautes et des crimes du pouvoir gaulliste avec la complicité des communistes. Le temps des humiliations de la France devant les Algériens doit cesser.

Sylvain Naviaux dénonce la « police de la pensée » qui s'attaque aux dimensions géographique, spirituelle, linguistique et étatique de la France.

Jean-Pierre Papadacci délivre un message d'espoir en soulignant que la France possède des forces de résurrection insoupçonnées qui un jour se manifesteront.

Le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme fait la synthèse des discours et rappelle comment la France a dû se défendre au cours des siècles contre les ingérences de l'étranger, notamment des Anglo-saxons. Cela implique pour nous aujourd'hui un devoir de vigilance.

Entre les interventions des orateurs, des chants traditionnels ont été interprétés pour l'agrément de l'assistance. La réunion se termine par le chant de la *Royale*. Les participants s'attardent encore longtemps au château de Vins où des stands de librairie ont été installés, ainsi qu'une buvette.

Cette journée qui a réuni quelque deux cents participants, a laissé de bons souvenirs à tous. On recommencera.

A.F.



Pierre Pujo pendant son discours, devant le drapeau de l'ADIMAD

Parme. L'office est célébré par le P. Jean Dominique qui prononce l'homélie; il est accompagné des chants grégoriens très purs des Petites Sœurs de Charles de Foucauld venues de Draguignan, qui alternent avec la belle voix grave du Corse André Santoni. Un contraste saisissant. À la fin de la messe, l'assistance récite la consécration du royaume de France à la Vierge Marie connue sous le nom de Vœu de Louis XIII et prononcée par le roi le 10 février 1638.

L'assistance est alors invitée par la communauté religieuse qui dessert Notre-Dame des Grâces à déguster sur la terrasse un délicieux vin de noix en guise d'apéritif. C'est l'occasion de faire connaissance de beaucoup d'amis de la région ou de les revoir. Parmi eux, un groupe de jeunes Français musulmans venus d'Ardèche.

Changement de cadre. Nos amis se retrouvent quelque temps après au château de Vins-sur-Caramy très soigneusement restauré par son propriétaire M. Bonnet, et dont ils peuvent admirer les tours au crépi doré. Dans la grande salle



Une jeunesse fière de son pays !

prendre la tête, tout en restant fidèle aux luttes du passé dont nous devons être fiers.

Pierre Pujo souligne ensuite que l'Action française est « toujours en service actif car la France a toujours besoin

DIMANCHE 14 MAI 2006



Fête nationale de Jeanne d'Arc

À Paris, venez au

CORTÈGE TRADITIONNEL

Rendez-vous à 9 h 30 angle rue Royale et rue Saint-Honoré

CONFÉRENCES ÉTUDIANTES

Les conférences étudiantes ont lieu chaque vendredi à 19 h 15 aux locaux de l'AF.



7 avril

Communauté américaine et Europe des régions par Pierre HILLARD

14 et 21 avril

Pas de conférence, permanence (vacances)

28 avril

René de La Tour du Pin par Pierre LAFARGE

ACTUALITÉ DES SECTIONS

Le Forez confirme son dynamisme

■ Le 15 mars 2006, la section forézienne de l'Action française organisait un cercle d'études animé par Stéphane Blanchonnet. Rejoints par quelques lyonnais, une quinzaine de Stéphanois en ont profité pour se familiariser avec Maurras et la pensée d'AF. En province comme à Paris, le renouveau militant se confirme !

* Adresse du blog de l'AF Forez : <http://srforez.hautetfort.com/>

L'AF Lyon fait de la résistance !

■ Anne Bernet, bloquée le 30 mars en gare de Lyon à Paris par les manifestations anti-CPE, n'a pas pu prononcer sa conférence sur Monsieur de Charette devant le public lyonnais. Notre président de section, Stéphane Blanchonnet, l'a remplacée au pied levé et nous a entretenus pendant deux heures de Maurras et de sa pensée. Un grand merci à toutes les personnes présentes : aucune n'a quitté la salle après l'annonce de l'annulation de la conférence sur Charette, tous ont écouté la conférence sur Maurras et assisté à l'intégralité du débat, fort riche, qui a suivi. Merci aussi à tous ceux qui ont manifesté leur soutien par des dons à la section et l'achat des livres d'Anne Bernet que nous avons commandés.

AF Lyon

AUTOCOLLANTS

LA FRANCE

LE ROI
www.actionfrancaise.net
10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS 75001 PARIS
01 40 39 92 06

À l'unité : 15 centimes
Par 100 à titre individuel : 12 euros
Par 100 pour une section : 10 euros

Commandes à adresser à l'Action française, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris (chèques à l'ordre du CPAF)

C.R.A.F.

ASSOCIATION DÉCLARÉE

10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO
VICE-PRÉSIDENT : STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : PIERRE LAFARGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS : THIBAUD PIERRE

ADMINISTRATION : Mlle DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :

MEMBRES ACTIFS (32 €),
ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),
BIENFAITEURS (150 €)

Par delà le Front national

■ **Comment cesser d'être diabolisé et arriver au pouvoir, tel est le problème du Front national auquel Jean-Claude Martinez apporte ses réponses dans son brillant essai.**

Jean-Claude Martinez est depuis un quart de siècle l'une des figures marquantes du Front national. Professeur de l'Université de droit de Paris, député européen, il s'impatiente de voir son parti demeurer en marge des responsabilités politiques, et diabolisé par une gauche et une droite se servant de lui comme d'un repoussoir pour se maintenir aux commandes où elles se réservent la pratique de l'alternance (1).

Pourtant le Front national représente aux yeux de Jean-Claude Martinez une force de 20 % des électeurs, équivalente à celle de l'U.M.P. et à celle du Parti socialiste. Comment pourrait-il sortir de la marginalisation et « arriver au pouvoir dans l'intérêt du pays » ? Telle est la question que pose l'auteur. Sa réponse est qu'il faut « changer le message du Front national », adopter une autre stratégie.

La "départementale Henri IV"

Il propose ainsi de redéfinir l'objectif du Front national, la route suivie, la tactique empruntée et, enfin, les clientèles ciblées. Ce faisant, il remet en question bien des idées reçues parmi les amis de

Jean-Marie Le Pen. Plutôt que de se murer dans des positions intransigeantes et d'emprunter la « nationale Jeanne d'Arc », se demande-t-il, ne conviendrait-il pas de suivre « la départementale Henri IV » qui conduirait plus sûrement au but recherché en usant de détours et en tenant compte que la France est modérée et se détourne des extrémismes ? Mais n'est-ce pas, justement, toute la perversité de la gauche que d'avoir ancré dans l'opinion l'idée d'un Front national extrémiste ? La droite libérale a suivi car elle voyait en lui un rival qui risquait de lui manger la laine sur le dos.



Jean-Claude Martinez

Le nouveau discours du Front national, suivant Jean-Claude Martinez, doit s'appuyer sur la victoire du "non" au référendum du 29 mai 2005. « La majorité de ce dimanche a été nationale, populaire et sociale », ce qui est incontestable. Les bulletins des électeurs du Parti communiste ont rejoint au fond des urnes ceux du Front national et des autres souverainistes. Le référendum a signifié un rejet de la classe politique installée et ouvert la voie à un reclassement prometteur de changements importants en France.

par
Pierre PUJO

Pour Jean-Claude Martinez, le Front national, au lieu de se murer dans des positions intransigeantes mais stériles doit s'adapter à la nouvelle donne et se transformer en *Front alternatif* pour devenir enfin altergouvernemental, c'est-à-dire entrer dans l'alternance. J.-C. Martinez juge que le Front ne doit plus donner l'image d'un parti replié sur l'Hexagone mais être porteur d'une ambition mondiale pour la France, laquelle a une vocation universaliste.

Cet horizon est-il de nature à attirer au Front national la clientèle de José Bové et de Laurent Fabius ? Il faudrait d'abord pour cela qu'elle reconnaisse que la nation est le rempart protecteur de nos libertés, de nos traditions et de nos acquis sociaux. Jean-Claude Martinez effleure à peine la question, qui, pourtant, est essentielle.

Le pouvoir, pour quoi faire ?

Qu'un parti cherche tous les moyens, y compris un changement de stratégie, pour parvenir au pouvoir, cela est dans l'ordre des choses. Il s'agit de savoir si le mal profond de la France se trouve dans les hommes et les partis qui nous gouvernent ou dans le régime politique. Nous croyons pour notre part que même si le Front national participait au pouvoir (car il ne peut prétendre l'assumer seul), l'électoralisme, la surenchère démagogique, la faiblesse des gouvernements résultant de l'instabilité du

corps électoral, empêcheraient la poursuite d'une politique inspirée du seul intérêt national. Curieusement, Jean-Claude Martinez n'évoque pas la question des institutions qui, pourtant, conditionne le comportement des hommes politiques.

Dans le paysage politique français, le Front national a eu son utilité en houspillant les gens au pouvoir, en dénonçant l'immigration et l'insécurité, en « posant les vrais problèmes » comme l'a dit un jour Laurent Fabius lorsqu'il était Premier ministre. Dans l'espoir d'accéder au pouvoir il est tenté d'édulcorer son propos et de passer des compromis. Il cherche à entrer dans le régime où il a déjà un pied.

Du bon usage de l'immigration

Si le propos de J.-C. Martinez est axé sur le Front national, on aurait tort de ne voir dans son ouvrage qu'une contribution interne à l'élaboration d'une nouvelle stratégie partisane. Nourri par une grande culture et une vaste information, il fourmille de réflexions originales, de synthèses inattendues et de formules chocs dans un feu d'artifice quasi continu. Même si l'on se situe en dehors du Front, il n'est pas interdit d'en faire son profit.

Dans l'un des meilleurs passages de l'ouvrage (pp. 175 à 197), Jean-Claude Martinez soutient que sur la question des immigrés le Front doit « d'imprécatrice devenir intégrateur ». Il faut s'attacher, déclare-t-il, à les intégrer dans la société française – ou plutôt leurs enfants car ce sont ces derniers

qui posent le plus de problèmes.

Pour l'auteur, l'intégration n'est pas une question de crédits publics à déverser sur les banlieues. Elle ne saurait non plus se réaliser en renforçant les communautarismes qui risquent de conduire les immigrés à se replier sur eux-mêmes. Il faut leur faire connaître et aimer la France, et cela suppose que, nous Français, nous donnions l'exemple. « Car si nous ne disons pas clairement les valeurs nationales qui nous définissent, comment peut-on les faire partager à ceux qui nous arrivent ».

L'intégration, souligne l'auteur, est entravée par la disparition de l'empire et par notre abdication nationale au profit de "l'Europe". Il pose la question : « Comment pourrions-nous intégrer quelques millions d'immigrés dans la maison France si nous procédons parallèlement à sa dissolution dans un vague espace européen ? » Voilà longtemps que nous le disons à l'Action française.

J.-C. Martinez voit dans l'intégration des immigrés un moyen de renforcer le poids de la langue française dans le monde. Il voit un signe positif dans le fait qu'ils font du rap en français et non en anglais. Dans la grande compétition mondiale des cultures, les immigrés francophones constituent un atout. Jean-Claude Martinez nous dit en somme comment user intelligemment de l'immigration.

(1) Jean-Claude Martinez : À tous les Français qui ont déjà voté une fois Le Pen. 263 pages. Éd. Lettres du Monde. 26 euros.

PATRIMOINE

Un bilan ahurissant

C'est un ouvrage indispensable à tout citoyen et à tout contribuable que celui publié par Jean Roux : La grande braderie du patrimoine public des Français. Cet expert-comptable et commissaire aux comptes confirmé, essayiste humaniste, auteur depuis quarante ans d'ouvrages traitant de la réforme de la comptabilité et de la fiscalité nationales, de sciences politiques et commerciales, vient de se voir décerner le prix Renaissance 2006 pour ce compendium collecté dans une trentaine de périodiques d'information générale et spécialisés au prix de milliers d'heures de travail.

L'auteur se propose de dresser, avec l'impartialité du grand professionnel, le bilan de la gestion du patrimoine public matériel (privatisations à vil prix et "externalisation" des services et entreprises publics, mêmes régaliens) et moral (liquidation, au nom de "l'ouverture aux autres", des richesses architecturales et artistiques de la France) par les gouvernements de droite et de gauche qui se sont succédé aux affaires depuis vingt ans.

Le lecteur est prié de prendre bonne note, pour plus tard, des noms très divers cités dans ce palmarès où le crime le dispute à la haute trahison. Le résultat est d'autant plus impressionnant et l'audit implacable que les sources imprimées sont incontestables. Aussi, est-ce essentiellement par le bouche à oreille que La Grande braderie du patrimoine public des Français qui connaît sa seconde édition, est devenu en quelques mois le livre dont on parle dans les cercles économiques et les avenues du Pouvoir.

Électrochoc

À la différence de beaucoup d'autres traitant du même sujet, ce livre a le mérite de la clarté et de la crudité dans l'exposition de la situation financière du pays. Il doit constituer, même chez ceux qui négligent d'habitude la chose publique, un électrochoc. Les chiffres qu'il met en évidence (il faudrait les citer tous), l'incurie, la passivité, la légèreté des responsables

par
Vincent GAILLÈRE



Jean Roux

politiques, administratifs et du contrôle des établissements publics et des sociétés nationales sont proprement ahurissants.

On constatera que l'auteur ne voit, à moins que le peuple français enfin éclairé ne ressaisisse son destin, d'autre issue à cette crise d'une ampleur sans précédent que ce qu'il appelle la « fi-

nale argentine », c'est-à-dire à l'horizon 2010, la cessation pure et simple de paiement des salaires des fonctionnaires, des retraites des vieux et des prestations sociales des chômeurs français et des "hôtes de la nation".

Ses détracteurs, incurables optimistes, argueront qu'un État ne saurait être assimilé aux règles strictes qui régissent le dépôt de bilan d'une entreprise, que la dette publique peut parfaitement être jugulée par un produit intérieur brut et des taux d'intérêts équivalents en proportion, que le crédit politique de la France n'est pas celui d'un pays en voie de développement, qu'il est inimaginable que des créanciers extérieurs puissent prendre manu militari des gages sur le sol national, etc... mais ne verra-t-on pas que la plaie d'argent dont nous souffrons se ramène en fait à l'absence d'un État politique alliant le national et le social, soumis à l'arbitrage et à l'initiative d'un Prince indépendant des coteries, qu'elles soient cosmopolites et mondaines, maçonniques ou anti-françaises ?

Un royaliste d'Action française, un patriote ne ressortiront pas indemnes d'une telle lecture, qui place la question de la faiblesse de la V^e République au cœur du débat... Ils y prendront des raisons nouvelles de haïr ses "mensonges qui nous font tant de mal", ils y ressourceront leur volonté de détruire sans phrase le régime électif appliqué à tout.

* Jean Roux : La Grande braderie du patrimoine public des Français, Éd. François-Xavier de Guibert. 294 p., 24 euros.

* Jean Roux recevra le PRIX RENAISSANCE DE L'ÉCONOMIE des mains d'André Pertuzio, consultant pétrolier international, le MERCREDI 10 MAI au cours d'un dîner organisé à 19 h 30 dans les salons de l'Aéroclub de France, 6, rue Galilée, Paris XVI^e

Prix : 85 euros par personne (75 euros pour les membres du Cercle Renaissance). Inscriptions au Cercle Renaissance, 138, rue de Tocqueville, 75017 Paris.